

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 12 FEVRIER 2024

Date convocation :
06/02/2024

Nombre de membres
dont le conseil
communautaire doit être
composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers
qui assistent à la
séance : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes 15 Rue Grande Rue, à Ramonchamp, en séance publique sous la Vice-présidence de Mme Isabelle CANONACO.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Dominique PEDUZZI, Absent, excusé, donne pouvoir à Isabelle CANONACO

Etienne COLIN, absent, excusé, donne pouvoir à Bernard VASSILIEFF

Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Anita LUTTRINGER

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

INTERCOMMUNALITE 5.7.7

- ✓ **DEL.01/ 2024 - Synthèse intercommunale des Atlas de la Biodiversité Communales**

Attendu que la CCBHV s'est engagée dans la conduite d'un inventaire pour les Communes d'un Atlas de Biodiversité Communale (ABC).

Attendu que pour se faire une convention a été passée avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV).

Attendu que le recrutement d'un chargé de mission a été fait conformément aux engagements pour la conduite et la réalisation des ABC.

Attendu que les communications ont été faites sur l'ensemble du territoire pour sensibiliser la population sur la biodiversité communale.

Attendu que 21 réunions publiques tenues sur le territoire par thématique ou par lieu.

Considérant la réalisation et la restitution des Atlas de la Biodiversité Communales Commune par Commune.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et à **l'unanimité** ;

APPROUVE la synthèse intercommunale des Atlas de la Biodiversité Communales de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

La Vice-Présidente,

Isabelle CANONACO



Isabelle CANONACO

Isabelle CANONACO
2024.02.29 22:34:20 +0100
Ref:6070800-9078209-1-D
Signature numérique
Pour le président et par délégation,
la 1er Vice-Présidente

Synthèse intercommunale
des Atlas de la Biodiversité Communale de
la Communauté de Communes
des Ballons des Hautes-Vosges

2021-2023

Sommaire

PARTIE 1 - Présentation du projet d'ABC sur la Vallée de la Haute-Moselle 5

- 1.1 Qu'est-ce que la biodiversité ? 6
- 1.2 Pourquoi se préoccuper de la biodiversité ? 7
- 1.3 Présentation du projet d'Atlas de la Biodiversité Communale 8

PARTIE 2 - Présentation de la Communauté de communes des Ballons des Hautes-Vosges 12

- 2.1 Présentation du territoire de la CCBHV 13
- 2.2 Historique et vie économique 15
- 2.3 Evolution du paysage 16

PARTIE 3 - Communication, animations et sensibilisation 18

- 3.1 La communication 19
- 3.3 Les projets scolaires 22
- 3.4 Les réunions et sorties grand public 23
- 3.5 Réunion et sortie des élus 25
- 3.6 Inventaire participatif 26
- 3.7 Animations en accueil périscolaire 27

PARTIE 4 - Présentation des espèces, milieux et enjeux associés 27

- 4.1 La Communauté de communes des Ballons des Hautes-Vosges, territoire de biodiversité 28
- 4.2 La méthodologie 29
- 4.3 Habitats inventoriés et remarquables 32
- 4.4 Flore et faune 36
- 4.5 Eléments de fonctionnalité et d'écologie du paysage 37

PARTIE 5 - Propositions d'actions 39

- 5.1 Quelques actions généralistes 39
- 5.2 Quelques actions engagées 39

PARTIE 6 - Annexes 42

Remerciements

Nous remercions :

L'**Office Français de la Biodiversité** qui a permis la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communale sur les huit communes de la vallée.

Les **élus des communes** pour leur confiance pour la mise en œuvre du projet et leur participation.

Le **Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PnrBV)** et plus particulièrement Monsieur MICHEL, responsable du Pôle nature et biodiversité, pour la mise en œuvre du projet sur les deux années, ainsi que Monsieur GIOVANNACCI au Pôle urbanisme et aménagement pour l'assistance technique informatique.

Monsieur BOUGEL du PnrBV et la **Maison de la Nature des Vosges Saônoises** pour la mise en œuvre des projets scolaires.

La stagiaire du PnrBV au Pôle nature et biodiversité, Madame SIMEON, pour son aide dans l'analyse des données naturalistes.

Les **membres de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges** pour leur aide et leur soutien, Monsieur PEDUZZI, Président et Monsieur LAMBOLEZ, responsable général des services. Des remerciements particuliers également à l'attention de Monsieur RIGOLLET, vice-président à l'Environnement, pour le suivi et la mise en œuvre du projet et à Madame THAUVIN, pour la communication.

Les **membres bénévoles et salariés des associations naturalistes** pour la réalisation des inventaires et / ou la mise à disposition de données et leur assistance technique : l'association Hirrus, la Société Lorraine d'Entomologie, la Ligue pour la Protection des Oiseaux du Grand-Est, le Groupe d'Etude des Mammifères de Lorraine, la Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Lorraine, le Conservatoire Botanique Alsace-Lorraine, la Fédération de Pêche des Vosges, les Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Bussang, de Saint-Maurice-sur-Moselle, de Ramonchamp, de Le Ménil, l'Amicale des Pêcheurs de Ferdrupt, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine, le Groupe Tétràs Vosges, le Syndicat Mixte Moselle Amont.

Les **membres du Comité de Pilotage** pour leur disponibilité et leurs réflexions pour co-construire le projet.

Les **membres des groupes de travail** pour leur investissement dans la co-construction du plan d'orientations.

Le **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de la Déodatie** et plus particulièrement Madame BARRIER pour le partage de données et de connaissances.

Toutes les **personnes, associations et Club** qui ont bénévolement donné de leur temps pour animer les réunions publiques nature, les sorties nature et les temps d'échanges lors du projet : Madame et Monsieur LAMBERT, Monsieur AUBERT, Monsieur MOCKELS, Monsieur GEHIN, Madame BELLITTO, Monsieur PIERREL, Monsieur BAUMANN, Monsieur VALDENAIRE, Monsieur KUNTZ, Monsieur

PILLIER, le Club Vosgien, la médiathèque du Thillot, la bibliothèque de Ferdrupt, l'association Chez Risson le Hérisson et tous les autres.

Les **citoyens** qui ont participé à l'inventaire participatif des hirondelles, qui se sont investis lors des réunions publiques et sorties nature.

Ont contribué à ce document :

- Rédaction – cartographie : Madame OBERBACH (Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges)
- Rédaction : Monsieur MICHEL (Parc naturel régional des Ballons des Vosges)
- Mise en forme : Madame BECKENDORF (Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges)
- Photographies : Association Hirrus, site Internet Pixabay, autres

Introduction

La Communauté de communes des Ballons des Hautes-Vosges (CCBHV) s'est lancée entre 2021 et 2023 dans la mise en place du projet d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), en partenariat avec le Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PnrBV). En effet, les connaissances naturalistes sont faibles sur certains secteurs de la vallée de la Haute-Moselle (absence des espèces ou pas de remontée de données) et la pression d'urbanisation est élevée. La démarche d'ABC, financée en majeure partie par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), a pour objectifs de permettre à des communes ou structures intercommunales de mieux connaître, valoriser, protéger et de prendre en compte leur patrimoine naturel local.

Mettre en place un ABC à l'échelle du territoire de la CCBHV donne donc la possibilité aux élus, habitants et acteurs locaux de s'approprier les enjeux liés à la biodiversité faunistique, floristique et des milieux naturels de leur territoire. Les enjeux prennent aussi en compte les interactions entre les espèces et leurs milieux. Les connaissances (nouvellement) acquises serviront comme outil d'aide à la décision dans les aménagements communaux et intercommunaux.

Par le partage de connaissances *via* la sensibilisation et la communication menées pendant les deux ans de ce projet, les habitants, dont les écoliers, peuvent également agir localement pour favoriser la biodiversité.

Cette démarche s'est déroulée en plusieurs étapes : réalisation d'inventaires et de cartographies du territoire par des associations

naturalistes, communication et sensibilisation auprès de différents publics (écoliers, élus, habitants), synthèse des données par commune et à l'échelle intercommunale, rédaction d'un plan d'orientations.

Les connaissances acquises grâce au projet d'ABC complètent les données récoltées suite au lancement de la démarche Trame Verte et Bleue (TVB) par le Pays de la Déodatie et le Pays de Remiremont et de ses vallées en 2021. De même, ces données s'ajoutent à celles issues du Plan de Paysage, finalisé à l'échelle intercommunale en 2016. Elles pourront venir soutenir les projets de réouvertures paysagères réalisées dans ce cadre (revalorisation de prairies agricoles). En outre, la CCBHV est labellisée Agenda 2021 pour son projet de territoire.

PARTIE 1 - Présentation du projet d'ABC sur la Vallée de la Haute-Moselle

1.1 Qu'est-ce que la biodiversité ?

Apparu dans les années 1980, fréquemment employé, le terme de biodiversité est issu de la contraction du mot grec bios, la vie, et de diversité. Il peut sembler difficile à appréhender par sa vastitude. La biodiversité recouvre l'ensemble des êtres vivants, les milieux dans lesquels ils vivent, ainsi que les interactions entre espèces et avec leurs milieux.

En chiffres, cela donne 104 172 espèces différentes recensées en France métropolitaine (2023). 633 nouvelles espèces sont décrites annuellement. Une partie de la biodiversité du territoire reste encore à découvrir ou à redécouvrir.

La biodiversité peut être subdivisée en 3 grands niveaux :

- le niveau génétique (diversité génétique),
- le niveau des espèces (diversité spécifique),
- le niveau des écosystèmes (diversité écosystémique).

La diversité génétique

Elle correspond à la variabilité des gènes au sein d'une même espèce. Les gènes constituent une partie de l'Acide DésoxyriboNucléique (ADN), support universel de l'information génétique. Le patrimoine génétique formé par l'ensemble des gènes contribue au fonctionnement d'un organisme. Contenu dans les cellules, les gènes vont être exprimés différemment entre individus, donnant lieu à des organismes distincts bien que pouvant appartenir à la même espèce. Par exemple, les humains, quoique de la même espèce, ne sont pas tous semblables : couleurs d'yeux, de peau, de cheveux...

La présence d'une diversité génétique au sein d'une population peut lui permettre de s'adapter à des changements des conditions du milieu dans lequel elle vit. Par exemple, certains individus résisteront mieux à une augmentation des températures, auront un meilleur taux de reproduction que d'autres membres de la même espèce. Ils transmettront ainsi leur caractère à leur descendance, lui assurant une viabilité potentiellement plus élevée. Un appauvrissement de cette diversité génétique peut donc mener à une perte de diversité plus globale.

La diversité des espèces

Elle correspond à la diversité en espèces et leur abondance relative. Une espèce est définie par Ernst Mayr (1942) comme un ensemble d'individus qui peuvent se reproduire entre eux et donner une descendance fertile. Les espèces occupent des milieux qui leurs sont propres (niches écologiques).

Les espèces ont toujours évolué au fur et à mesure des temps géologiques, certaines apparaissant, d'autres disparaissant. Cependant, l'accélération d'origine humaine du rythme de disparition des espèces met en péril les équilibres naturels. Ainsi, la disparition d'une ou plusieurs espèces peut fortement modifier une chaîne alimentaire (qui mange qui ?). Par exemple, la diminution des ressources florales disponibles peut entraîner une diminution des populations d'insectes (et de la pollinisation), qui entraînera une diminution des populations avicoles, qui prèdèteront moins certains ravageurs de cultures.

Maintenir une diversité spécifique contribue au bon fonctionnement des milieux naturels et des espèces y étant inféodées.

La diversité des écosystèmes

Un écosystème regroupe à la fois le milieu de vie des espèces (biotope) et les espèces y vivant (biocénose). Cette définition englobe tous les milieux sur Terre, des fonds marins en passant par les chaumes vosgiennes jusqu'aux pôles.

Cette diversité de milieux peut être analysée à l'échelle du paysage (haies, prairies, zones humides, forêts...), ou à plus large échelle, en trames. Il existe par exemple la trame :

- verte : elle correspond aux milieux prairiaux, jardins, forêts (réservoirs biologiques ou réservoirs de biodiversité) et aux connexions entre ces milieux, telles que les haies, alignements d'arbres... (corridors écologiques),
- bleue : elle correspond aux milieux aquatiques et humides, tels que les rivières, ruisseaux, zones humides (réservoirs biologiques ou réservoirs de biodiversité) et aux connexions entre ces milieux, tels que les mares, étangs, rus... (corridors écologiques).

Les espèces animales, végétales et fongiques peuvent être dépendantes de plusieurs milieux, à l'exemple des amphibiens, partageant leur vie entre les milieux terrestres et aquatiques.

1.2 Pourquoi se préoccuper de la biodiversité ?

L'homme, comme les autres espèces animales, végétales et fongiques, dépend de la nature pour survivre. D'un point de vue anthropocentré, la nature rend de nombreux services, dits écosystémiques, à l'homme. Ils peuvent être divisés en plusieurs catégories :

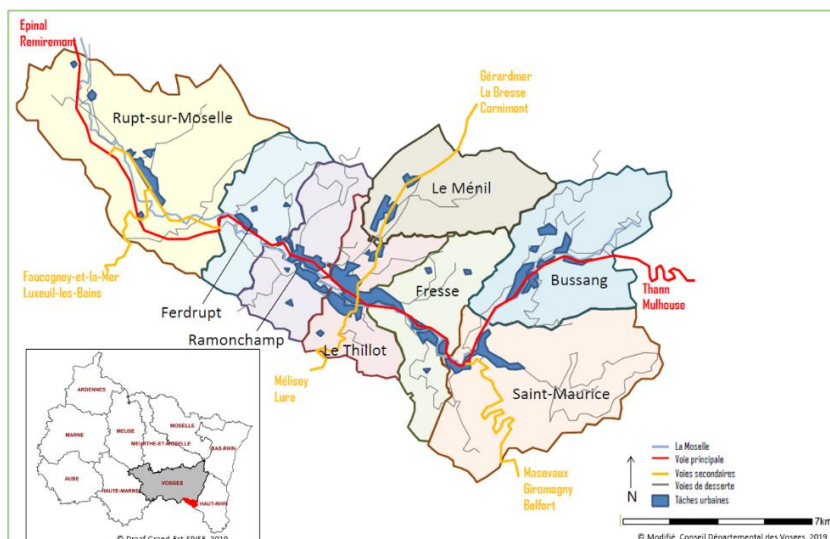
- services de support : formation des sols, habitats, contribution à l'évolution de la biodiversité...
- services de production : aliments, ressources médicinales, énergie, matériaux...
- services de régulation : climat, cycle et qualité de l'eau, ravageurs, fertilité des sols, catastrophes naturelles...
- services culturels : patrimoine, cadre de vie, inspiration, bien-être, tourisme...

Préserver la nature pour son utilité (production de services, stabilité des milieux, évolution des espèces et milieux) s'avère donc essentiel. Cependant, la nature a également une valeur intrinsèque, pour elle-même. En outre, préserver la biodiversité peut servir de garantie pour l'avenir en constituant un réservoir de possibilités d'adaptations face à des changements de conditions environnementales.

1.3 Présentation du projet d'Atlas de la Biodiversité Communale

1.3.1 Définition du projet

Suite à l'appel à projet « Atlas de la Biodiversité Communale » lancé en janvier 2021 par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la candidature conjointe de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges (CCBHV) et du Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PnrBV) a été retenue. Les huit communes comprises dans la CCBHV se sont engagées pour une période de deux ans dans cette démarche de réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) : Rupt-sur-Moselle, Ferdrupt, Ramonchamp, Le Thillot, Le Ménil, Fresse-sur-Moselle, Saint-Maurice-sur-Moselle et Bussang.



Communes sur le territoire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges (© CCBHV)

Le périmètre du projet a été défini afin d'avoir un territoire d'étude cohérent (échelle d'une vallée), sur lequel les connaissances naturalistes étaient faibles, méconnues ou inexistantes.

« [...] l'ABC est une démarche engagée localement par une commune ou une structure intercommunale qui vise à agir en faveur de la biodiversité de manière transversale. L'outil permet à la fois d'améliorer la connaissance en ciblant certaines espèces et milieux sur le territoire, de mobiliser les citoyens et acteurs locaux en les engageant autour d'actions en faveur de la biodiversité et enfin d'établir un plan d'action à partir d'une cartographie précise des enjeux révélés par l'analyse des relevés de terrain. » (Banque des Territoires, 2023).

1.3.2 Les porteurs du projet



Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PnrBV), maître d'ouvrage du projet, a été créé en 1989. Il est situé sur deux régions (Grand-Est et Bourgogne Franche-Comté) et 4 départements (Haut-Rhin, Vosges, Territoire de Belfort et Haute-Saône). Il compte 197 communes adhérentes, soit 252 000 habitants pour une superficie de 2 920 km² (mars 2020). Ses objectifs sont de contribuer à la

conservation de la biodiversité et des paysages, de permettre une gestion durable des ressources et des espaces et de valoriser économiquement les ressources locales.



La Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges (CCBHV), bénéficiaire du projet, a été créée en 2013 suite à la fusion de la Communauté de Communes des Mynes et Hautes-Vosges du sud, de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges et de la

Source de la Moselle du Syndicat de piscine de Le Thillot et du Syndicat de gestion des déchets SIVEIC. Elle regroupe huit communes : Rupt-sur-Moselle, Ferdrup, Ramonchamp, Le Thillot, Le Ménil, Fresse-sur-Moselle, Saint-Maurice-sur-Moselle et Bussang. La CCBHV compte 14 877 habitants (2020) pour une superficie de 194 km².

1.3.3 Les partenaires naturalistes du projet

De septembre 2021 à août 2023, de nombreux partenaires associatifs ont été mobilisés sur le territoire de la CCBHV afin de réaliser les inventaires naturalistes et / ou des recherches bibliographiques sur des données antérieures.



Le Conservatoire Botanique d'Alsace-Lorraine (CBAL), issu de la fusion en 2023 des Conservatoires Botaniques d'Alsace et de Lorraine, est un organisme agréé par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires. Ses objectifs concernant la flore sauvage et les habitats naturels sont la connaissance, la gestion et la

valorisation des données, la conservation de la flore rare et menacée, l'expertise et l'appui aux collectivités, à la mise en œuvre des politiques publiques, l'information, la sensibilisation et la mobilisation du public et des pouvoirs publics.



La Fédération de Pêche des Vosges, association de loi 1901 à but non lucratif agréée au titre de la protection de l'environnement, a été créée en 1983. Elle étudie les milieux piscicoles et leurs populations, sensibilise, aide les Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) dans leur gestion.

Ont contribué aux inventaires piscicoles le Syndicat Mixte Moselle Amont (SMMA), les AAPPMA de Bussang, Saint-Maurice-sur-Moselle, Ramonchamp, Le Ménil, l'Amicale des Pêcheurs de Ferdrup.



Le réseau associatif Office de DONNÉES NATURALISTES (ODONAT) du Grand-Est est une association à but non lucratif agréée dans le cadre régional au titre de la protection de la nature, de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie. Cette association a été créée en 2016. Regroupant 29 associations naturalistes, elle coordonne des projets avec pour objectif l'étude et la protection de la flore, des mycètes, de la faune et des milieux naturels. Elle apporte une aide technique aux collectivités à travers une expertise naturaliste et la mise à dispositions de données naturalistes.

Les associations suivantes, membres du réseau ODONAT, ont participé à la récolte de données naturalistes :



Le Groupe d'Etude des Mammifères de Lorraine (GEML), association de loi 1901 à but non lucratif, est une association à part entière depuis 1983. Elle a plusieurs missions. Elle observe et étudie les mammifères lors de prospections, forme et informe le public intéressé, protège les espèces et milieux naturels en participant à des études d'impact et en travaillant en collaboration avec d'autres organismes et associations.



La Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar (SHNEC), association créée en 1859, compte plusieurs missions. Elle promeut l'étude des Sciences de la Vie et de la Terre et des Sciences Humaines, partage les connaissances avec le grand public et sensibilise à la thématique de l'environnement.



L'Association Hirrus est une association de loi 1901 créée en 2011. Elle a deux missions principales, à savoir réaliser des études naturalistes dans les domaines de l'ornithologie, l'herpétologie et de la mammalogie et sensibiliser à l'environnement. Elle est principalement active en Lorraine et dans le Grand-Est.



La **Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Lorraine (CPEPESC Lorraine)** est une association de loi locale de 1908 créée en 1979. Elle a quatre missions : l'étude et l'inventaire des chauves-souris et de leurs sites de vie, la protection desdits sites, la sensibilisation du public et la formation des professionnels et l'animation locale du Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères.



La **Société Lorraine d'Entomologie (SLE)** est une association de loi 1901 à but non lucratif créée en 1995. Elle a pour objectifs la protection et l'étude des insectes et autres arthropodes ainsi que la sensibilisation à l'environnement. Pour cela, elle travaille en collaboration avec d'autres organismes.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

La **Ligue pour la Protection des Oiseaux du Grand-Est (LPO Grand-Est)** est une association créée en 1912. La création de la Coordination des LPO Grand-Est date de 2016. Ses missions se déclinent de la manière suivante : connaître et protéger les espèces avicoles, développer les espaces naturels par la gestion, les conseils et la protection, sensibiliser par l'éducation, la formation et la communication.

Ont également contribué aux inventaires le **Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (CENL)**, le **Groupe Tétràs Vosges (GTV)**, **Faune-**

Lorraine, Madame et **Monsieur Lambert** par le partage de leurs connaissances, et certains **habitants** lors des inventaires participatifs de mars à juin 2023.

1.3.4 Le partenaire en milieu scolaire



La **Maison de la Nature des Vosges Saônoises (MNVS)**, située à la frontière entre la Lorraine et la Franche-Comté, est une association à but non lucratif. Ses objectifs sont la sensibilisation de divers publics à l'environnement et au développement durable.

1.3.5 Les groupes floristiques et faunistiques inventoriés

Les associations naturalistes et autres partenaires associés au projet ont soit directement contribué aux prospections naturalistes, soit au travers de la transmission de données antérieures au projet d'ABC.

Groupes floristiques et faunistiques inventoriés

Groupe phylogénétique	Prospecteurs
Amphibiens et reptiles	Association Hirrus
Avifaune	Association Hirrus
Chiroptères	CPEPESC
Entomofaune	Association Hirrus, SLE
Habitats et flore	CBAL
Mammifères	GEML
Mollusques aquatiques	SHNEC
Poissons et écrevisses	Fédération de Pêche des Vosges, SMMA, CCBHV, AAPPMAs locales

1.3.6 La gouvernance

Quatre Comités de Pilotage (COPIL) ont eu lieu de mai 2022 à juin 2023, à raison de deux par année. Les COPIL ont rassemblé les partenaires institutionnels, financiers, ainsi que des élus, acteurs sociaux-économiques et habitants des huit communes. La tenue de COPIL a permis de faire un bilan des inventaires et animations, ainsi que d'échanger et d'informer sur les prochaines étapes du projet. Chaque commune a désigné un à deux représentants des ABC, élus ou non, conviés à l'ensemble des COPIL. Ces représentants ont fait le lien entre les mairies et la CCBHV, animatrice des ABC sur le territoire.

En amont de certains COPIL, une commission environnement au sein de la CCBHV permettait d'informer les élus de la vallée des avancées du projet et de discuter des prochaines étapes, concernant notamment les animations.

Des réunions techniques ont eu lieu entre le PnrBV, la CCBHV et les partenaires naturalistes du projet afin de coordonner la réalisation des inventaires et leur avancée. Ces réunions ont également permis le partage des données (nouvellement) acquises entre les associations et avec le PnrBV et la CCBHV.

Deux réunions de travail incluant les élus, acteurs sociaux-économiques, habitants du territoire ainsi que certains acteurs institutionnels ont été menées en mai 2023 afin de co-construire le plan d'orientations, qui donne suite au projet d'ABC.

1.3.7 La mise en œuvre

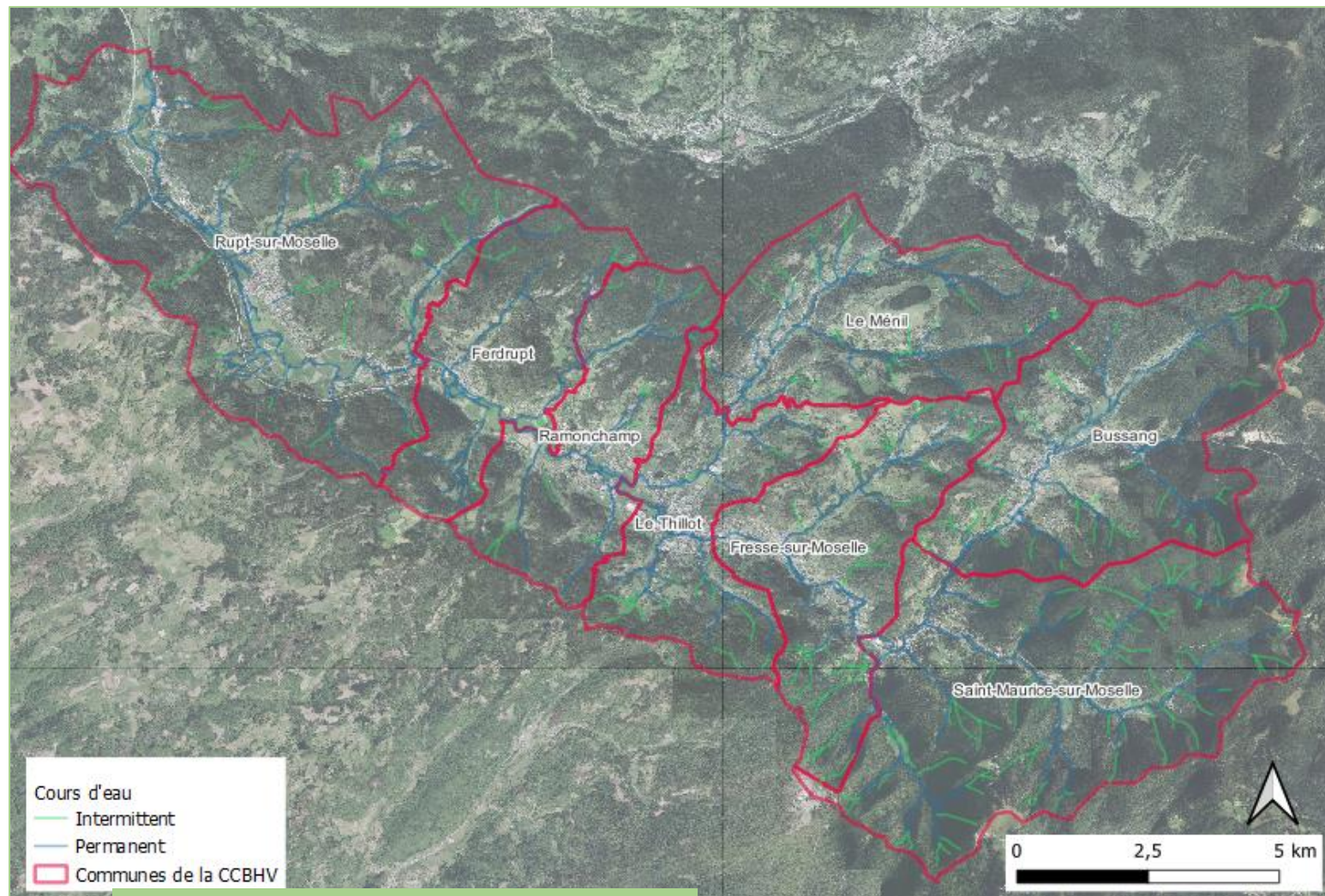
Afin d'assurer le lien entre la CCBHV, les communes de la vallée, bénéficiaires du projet et le PnrBV, porteur du projet, un choix commun a été fait de recruter un chargé de mission à mi-temps.

Le PnrBV, en lien avec la CCBHV, a assuré la coordination technique du projet : conventions avec les associations, suivi de l'avancée des inventaires, coordination technique entre les associations, analyse et valorisation des données.

La CCBHV, en lien avec le PnrBV, a assuré l'animation du projet sur le territoire : animations à destination du grand public, d'élus, d'accueils périscolaires, participation à quelques prospections, suivi de l'avancée des ABC, rédaction des ABC.

PARTIE 2 - Présentation de la Communauté de communes des Ballons des Hautes- Vosges

2.1 Présentation du territoire de la CCBHV



Communes de la CCBHV, avec les cours d'eau (© CCBHV)

Carte d'identité de la Communauté de communes

Région Grand-Est	Habitants Ruppéens	PLU 2017
Département Vosges	Altitude 399 m (min) à 1258 m (max)	Démographie (2020) 15% 0-14 ans 12% 15-29 ans 15% 30-44 ans 22% 45-59 ans 22% 60-74 ans 14% 75 ans ou plus
Population légale 14 877 (2020)	Superficie 194,50 km ²	
Densité 76,5 hab / km ²	Bassin versant Rhin-Meuse	

2.1.1 Situation géographique

La CCBHV est située dans les Vosges dans la vallée de la Haute-Moselle, à la frontière de plusieurs régions. Au nord-est se trouve la Communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales, au nord la Communauté de communes des Hautes-Vosges, à l'ouest l'Alsace, au sud-ouest le Territoire de Belfort et au sud la Haute-Saône.

7 des 8 communes de la CCBHV sont traversées par la route nationale 66 (RN 66).

2.1.2 Contexte géologique

Le territoire de la CCBHV fait partie des Hautes Vosges granitiques, avec des altitudes élevées et un relief façonné par les glaciations des 400 000 dernières années. Des granites d'âges différents composent

son socle rocheux, marquant le paysage à travers des abrupts rocheux, des pitons, affleurement de buttes... Des dépôts issus d'un volcanisme marin ont contribué à l'enrichissement de couches sédimentaires en filons minéraux. Différentes failles marquent le paysage suite à la fracturation du socle rocheux il y a des millions d'années.

Les vallées sont en forme d'U (vallées glaciaires), avec des abrupts rocheux en bords. Les terrasses alluviales sont caractéristiques du paysage. Plus verrous rocheux, cirques glaciaires, buttes et cols soulignent cet historique géologique.

D'amont en aval de la vallée, les altitudes sommitales tendant à diminuer. Les dénivelés importants entre les fonds de vallée et les sommets offrent de nombreuses vues panoramiques.

2.1.3 Contexte hydrographique

La Moselle prend sa source dans la commune de Bussang. Elle contribue à façonner le paysage avec ses nombreux affluents. Les mares, étangs, cascades et zones humides sont nombreux.

Les ouvrages hydrauliques sont nombreux (canaux, retenues d'eau, vannes...) et témoignent du passé industriel lié à l'usage de l'eau de la vallée.

2.2 Historique et vie économique

2.2.1 Historique

Des traces semblent indiquer qu'à l'époque gallo-romaine, la voie romaine passait par plusieurs des communes de la CCBHV : Bussang, Saint-Maurice-sur-Moselle, Le Thillot, Ramonchamp, Ferdrupt et Rupt-sur-Moselle.

Au 13^{ème} siècle est mentionné un château à Bussang.

Dès le 16^{ème} siècle, l'exploitation minière imprègne la vallée, contribuant au développement de bourgs à Bussang, Saint-Maurice-sur-Moselle, Le Thillot. L'exploitation minière a perduré jusqu'au 19^{ème} siècle dans certaines communes, marquant les paysages (haldes, entrées de mines, brocards...).

L'ère préindustrielle puis industrielle se développe.

Au 18^{ème} siècle, une voie militaire suivant le cours de la Moselle est indiquée sur les cartes. L'activité agricole est très importante dans la vallée, donnant lieu à des paysages très ouverts. Les forêts se situent sur les hauteurs.

Les villages sont organisés en hameaux, bourgs et fermes dispersées.

A la fin du 18^{ème} siècle, le ban et la paroisse de Ramonchamp intègrent toutes les communes de l'amont de la vallée de la Moselle. Les communes formant la vallée se détacheront au fur et à mesure pour devenir indépendantes.

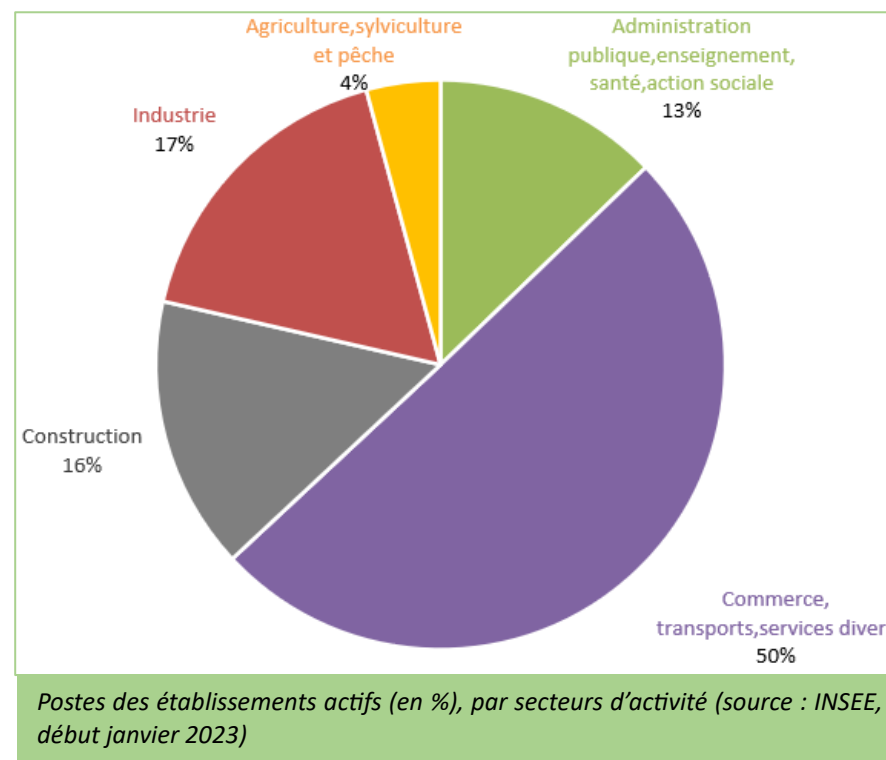
Entre le 19^{ème} et le 21^{ème} siècle, la présence de bâtiments industriels, en bord de cours d'eau, se fait plus forte. L'emprise urbaine s'étend dans toute la vallée. Une forte déprise agricole permet l'extension de la forêt et des broussailles.

2.2.2 Les activités économiques

Le commerce, les transports et les services divers occupent une part importante dans l'activité économique.

Le tourisme joue également un rôle : le territoire de la CCBHV compte de nombreux campings, chambres d'hôtes, gîtes, plusieurs villages-vacances...

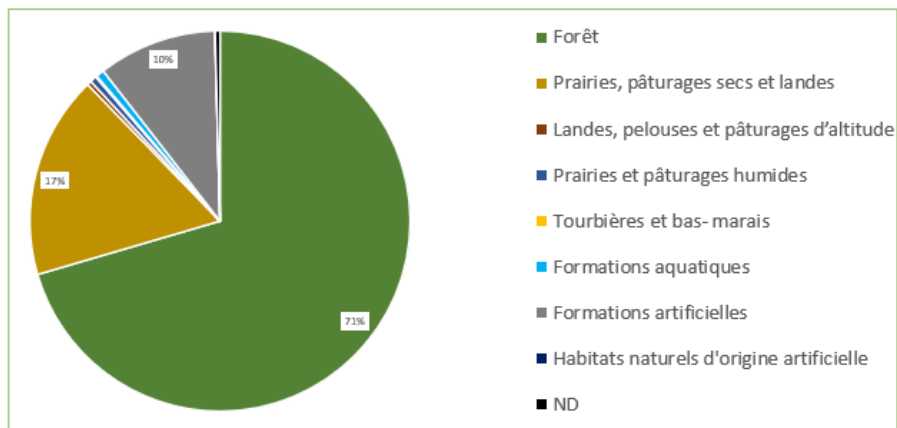
L'agriculture, la sylviculture et la pêche contribuent de manière non négligeable à l'économie.



2.3 Evolution du paysage

2.3.1 Occupation des sols

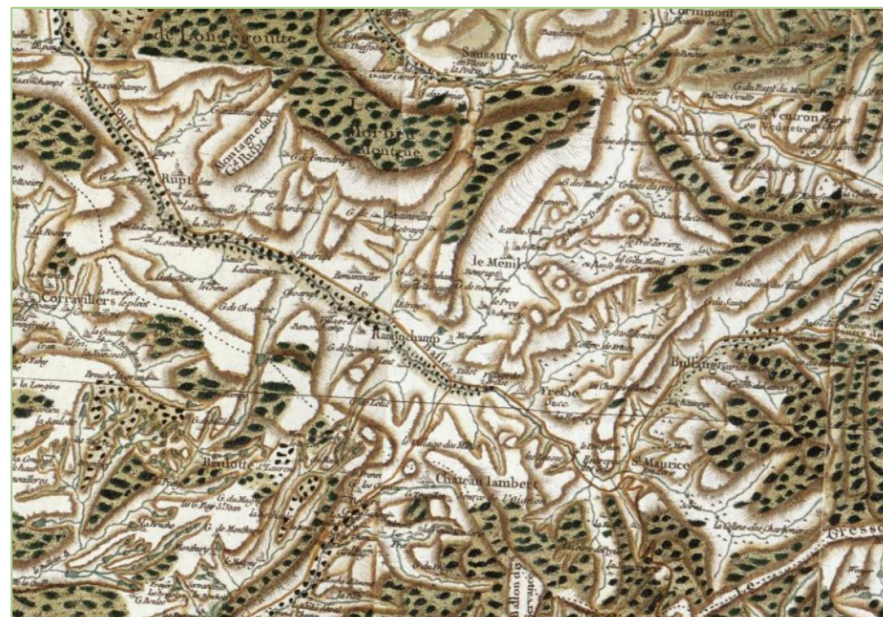
Le territoire de la CCBHV est majoritairement composé de forêts (71%), de prairies, pâturages secs et landes (17%) et de formations artificielles (10%). Les autres milieux naturels, minoritaires, correspondent aux landes, pelouses et pâturages d'altitude (<1%), aux prairies et pâturages humides (1%), aux tourbières et bas-marais (<1%), aux formations aquatiques (1%) et aux habitats naturels d'origine artificielle (<1%).



Occupation des sols sur la CCBHV en fonction de grands types d'habitats en 2023
(© CCBHV)

2.3.2 Evolution du paysage

La CCBHV au 18^{ème} siècle



Carte de Cassini de la CCBHV (1750-1815) (© IGN)

Les paysages sont très ouverts du fait d'une activité agricole et minière importantes. Les fonds de vallées sont en prés, les terrasses alluviales sont labourées.

Les forêts sont pour la plupart sur les marges des communes, en hauteur. La commune de Saint-Maurice-sur-Moselle est plus boisée sur ses pentes sommitales, du fait de l'altitude élevée et de la demande en hêtre tortillard dur.

Les villages sont organisés en bourgs, hameaux et fermes dispersées. Plusieurs roues hydrauliques, une scierie et une forge sont mentionnées.

La CCBHV au 19^{ème} siècle



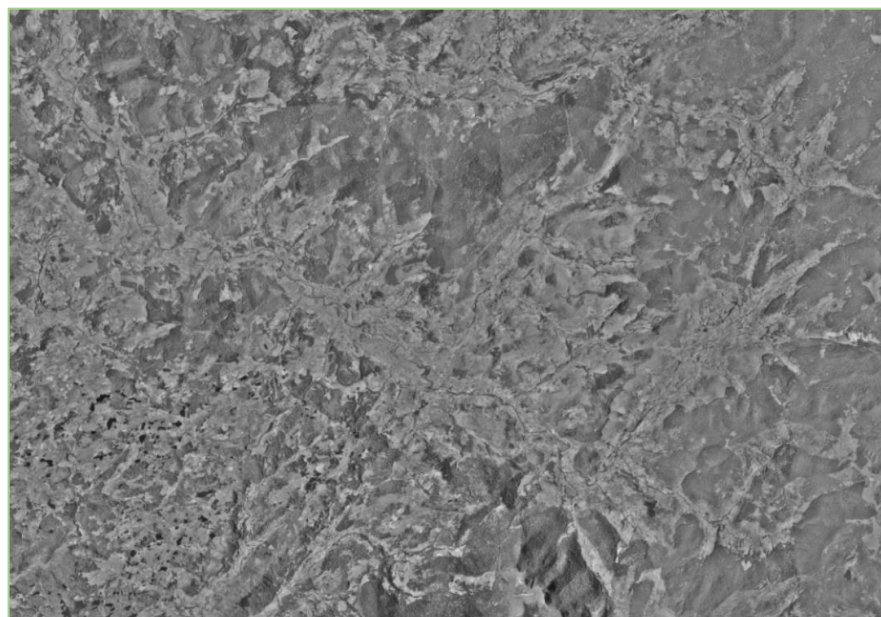
Carte de l'Etat Major de la CCBHV (1866) (© IGN)

Les paysages restent très ouverts du fait de l'activité agricole. Les massifs forestiers se trouvent majoritairement sur les hauteurs, certaines crêtes sont pâturées (Tête des Champs à Le Ménil, Tête du Midi à Le Thillot, ...).

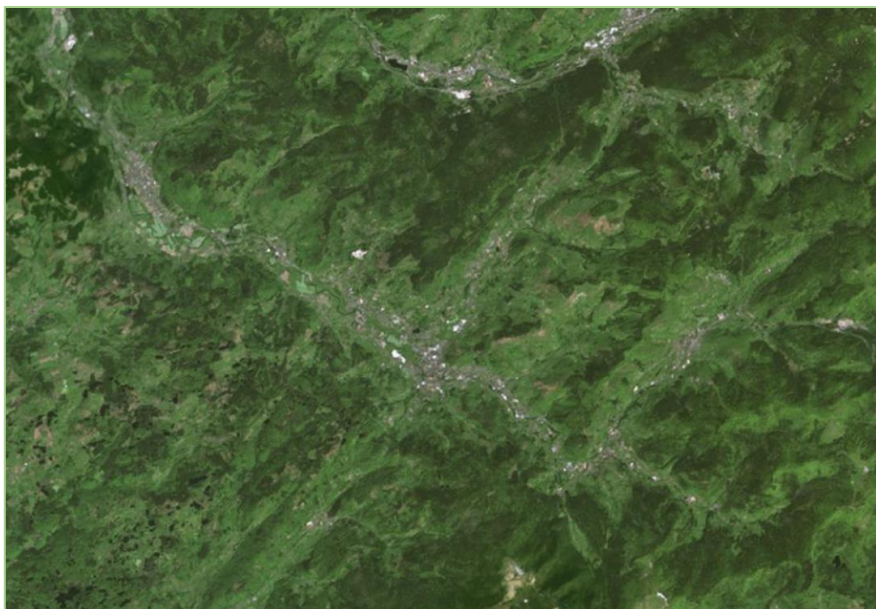
L'habitat est fortement dispersé. Différents types d'architectures caractérisent le paysage : les fermes dispersées, les zones urbaines et les bâtiments industriels.

L'usage de la force de l'eau pour les activités industrielles marque le paysage : canaux, barrages, seuils, vannes, retenues...

La CCBHV au 20^{ème} et au 21^{ème} siècles



La CCBHV au milieu du 20^{ème} siècle (© IGN)



La CCBHV en 2021 (© IGN, Géoportail)

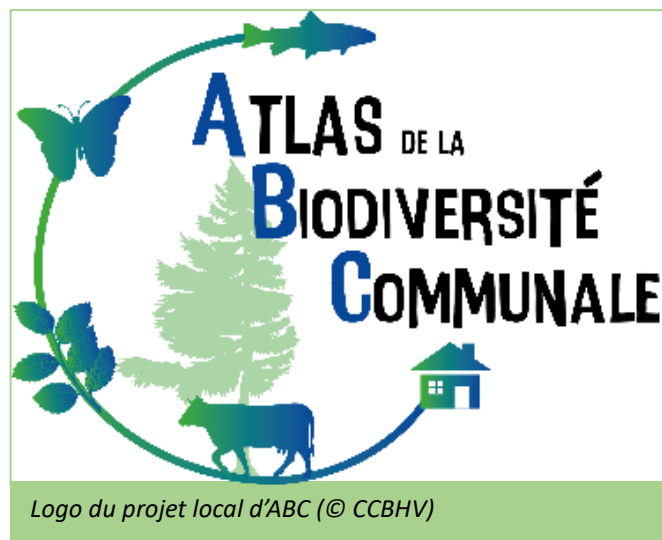
PARTIE 3 - Communication, animations et sensibilisation

Entre le 20^{ème} et le 21^{ème} siècle, l'emprise forestière s'étend sur toutes les communes de la vallée, du fait de la déprise agricole. Certains points de vue se ferment. Les broussailles gagnent également en surface. Certains terrains ont été reconquis par les activités agricoles. L'emprise urbaine s'étend dans toute la vallée.

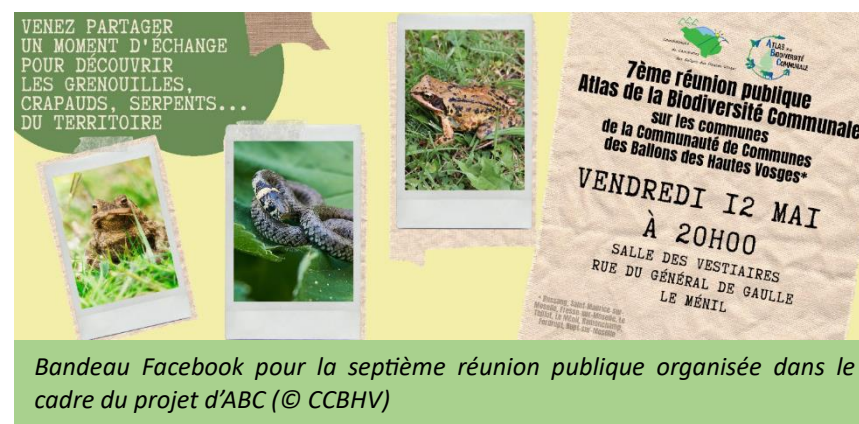
Le projet d'ABC comprend une partie d'inventaires et de cartographies des espèces et milieux naturels, mais également une partie de partage des connaissances à travers la communication, l'animation et la sensibilisation. Le public visé dans le cadre de cette démarche correspondait aux écoliers, habitants, acteurs sociaux-économiques locaux et élus du territoire.

3.1 La communication

Un **logo visuel** pour le projet d'ABC, commun aux huit communes de la CCBHV et représentatif de la biodiversité de la vallée, a été conçu en interne à la CCBHV de concert avec le PnrBV. Il a été utilisé sur les supports de communication (lettres d'information, affiches de réunions, de sorties publiques, d'informations, flyers, livrets...).



Le **page Facebook de la CCBHV** a servi de relais concernant les réunions et sorties publiques relatives au projet. A cet effet, des bandeaux Facebook spécifiques à chaque évènement ont été créés (en interne).



Sur le site Internet de la CCBHV, une section dédiée à la démarche d'ABC a été créée en interne, accessible au lien suivant :

<https://www.cc-ballonsdeshautesvosges.fr/atlas-de-la-biodiversite-communale.htm>



Les utilisateurs du site peuvent ainsi consulter les informations suivantes : un journal des réunions, sorties, animations, avoir l'accès aux présentations des réunions ainsi qu'aux lettres d'informations et autres ressources en lien avec le projet. Il leur était également possible de découvrir les modalités pour participer à la programmation des réunions publiques et sorties.



Les communes ont relayé les lettres d'informations et les dates des réunions via l'application **Panneau pocket** et / ou leur **site Internet / Facebook** lorsqu'elles en disposent. L'application mobile permet aux structures de transmettre des informations directement aux personnes l'ayant téléchargée.

Environ deux semaines en amont des événements publics nature organisés dans le cadre du projet d'ABC, **des affiches** ont été distribuées dans une soixantaine de structures (boulangeries, boucheries, commerces, mairies) afin d'en informer le grand public sur l'ensemble du territoire.

La presse (Vosges Matin, lethillot.com, l'Echo des Vosges, Radio des Ballons) a été conviée aux réunions et sorties publiques nature. Des articles ont régulièrement été édités à l'issu de ces animations.



Articles de presse concernant la première réunion publique et informant de la tenue de la cinquième réunion publique (© CCBHV)

Des lettres d'information, relayée aux communes et à destination des habitants et de toute personne intéressée de la vallée, ont été régulièrement publiées (juillet, septembre, novembre 2022, avril 2023). Celles-ci ont permis de diffuser des informations au sujet de l'avancée du projet : avancée des inventaires, des projets scolaires, dates des prochaines animations publiques et autres renseignements d'intérêt.



Exemple de lettre d'information rédigée dans le cadre du projet d'ABC (© CCBHV)

3.3 Les projets scolaires

Dans le cadre du projet d'ABC, 7 classes du cycle 3 et 3 classes de collège ont été pris part au projet sur une base volontaire. Ainsi, la MNVS a accompagné ces classes pour leur faire découvrir la notion de biodiversité, les liens entre espèces, leur apprendre à identifier certaines espèces faunistiques et / ou floristiques.

Différentes thématiques ont été étudiées en fonction des volontés des enseignants :

- Ecoles primaires
 - Bussang (cycle 2 et 3) : les oiseaux des jardins (hirondelles, martinets), agir pour la biodiversité (plantation de fleurs, bombes à graines)
 - Fresse-sur-Moselle (CM1-CM2) : les oiseaux des jardins et forestiers, les papillons
 - Le Thillot (CM1-CM2) : les oiseaux des jardins, observation de la faune du jardin, des abris à insectes, plantation d'une haie, construction de nichoirs...
 - Le Ménil (CM1-CM2) : les traces et indices des mammifères forestiers, création d'herbiers des arbres forestiers, les oiseaux forestiers
 - Ramonchamp (CM1 et CM2) : la rivière / forêt, les vergers et insectes pollinisateurs
 - Rupt-sur-Moselle (CM2) : les insectes pollinisateurs, création d'abris à insectes.
- Collège
 - Le Thillot (3 classes de 6^{ème}) : la mare et la biodiversité.

Le 30 juin 2023, une restitution interclasse a été organisée au collège de Le Thillot. Cette journée a été l'occasion pour chaque classe participante de découvrir les travaux effectués par les autres classes.

3.4 Les réunions et sorties grand public

Afin de partager les connaissances acquises à travers les inventaires menés par les associations naturalistes, 8 présentations thématiques ont été menées en partenariat ou non avec des associations ou habitants. Toute personne volontaire ayant des connaissances dans le domaine d'une présentation pouvait y contribuer.

Une réunion par groupe faunistique ou floristique prospecté a été tenue :

Date	Thématique	Commune	Animateurs
4 au 13 juillet 2022	Présentation des ABC	Répétition dans chaque commune	* CCBHV * PnrBV
5 octobre 2022	Entomofaune	Saint-Maurice-sur-Moselle	* CCBHV * Mme et M. Lambert
7 décembre 2022	Espèces et milieux aquatiques	Ramonchamp	* CCBHV * Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques * SMMA
17 février 2023	Chiroptères	Le Thillot	* CCBHV * CPEPESC
14 avril 2023	Mammifères	Fresse-sur-Moselle	
22 mars 2023	Avifaune	Rupt-sur-Moselle	Association Hirrus

12 mai 2023	Amphibiens et reptiles	Le Ménil	
1^{er} juillet 2023	« Les ABC en fête »	Le Thillot	Quelques associations et personnes ayant participé aux animations précédentes

Dans le cadre du Festival AlimenTerre, une projection débat sur la thématique des abeilles et des enjeux liés à leur présence a été organisée le 21 octobre 2022. Elle a permis de rassembler plusieurs apiculteurs locaux en tant qu'experts.



Affiches des huit réunions publiques organisées dans le cadre du projet d'ABC et de la projection débat (© CCBHV)

Plusieurs sorties ont été organisées en lien avec les groupes étudiés dans le cadre du projet d'ABC :

Date	Thématique	Commune	Animateurs
29 avril 2023	Avifaune	Fresse-sur-Moselle	* Association Hirrus * CCBHV
27 mai 2023	Abeilles et randonnée	Saint-Maurice-sur-Moselle	* M. Aubert * Club Vosgien * CCBHV
3 juin 2023	Flore	Rupt-sur-Moselle	* CBAL * CCBHV
10 juin 2023	Papillons de jour	Bussang	* Mme et LM. Lambert * CCBHV
8 juillet 2023	Biodiversité des rivières	Le Thillot	* SMMA * CCBHV



Affiches des cinq sorties publiques organisées dans le cadre du projet d'ABC
(© CCBHV)

3.5 Réunion et sortie des élus

Une réunion de sensibilisation à la notion de biodiversité à destination de l'ensemble des élus de la vallée a été organisée par le PnrBV et la CCBHV le 19 avril 2023, avec la participation du SMMA. Cette réunion a été suivie d'une sortie le 3 mai 2023, organisée par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine et la CCBHV. L'objectif était d'expliquer concrètement les notions présentées en salle le 19 avril 2023.

3.6 Inventaire participatif

Du 22 mars au 5 juin 2023, les habitants de la CCBHV et toute personne intéressée ont été invités à participer au comptage des nids d'hirondelles de fenêtre et d'hirondelles rustiques. Ces deux espèces ont été ciblées pour leur facilité de reconnaissance. Par ailleurs, peu de données étaient disponibles sur ces deux espèces.

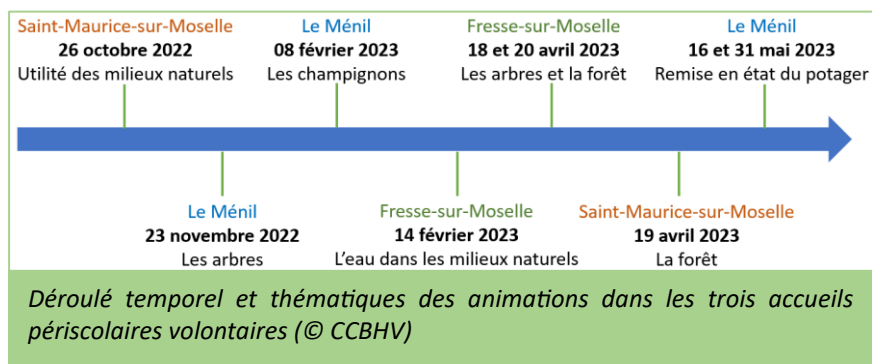
Les observations ont été remontées *via* une fiche d'inventaire disponible à la CCBHV et dans l'ensemble des mairies du territoire.

La participation citoyenne n'a pas été forte. Il s'agit du premier inventaire naturaliste participatif organisé sur le territoire.

[illegible]

3.7 Animations en accueil périscolaire

Trois accueils périscolaires ont souhaité accueillir des animations nature ponctuelles : à Fresse-sur-Moselle, à Saint-Maurice-sur-Moselle (accueil périscolaire La Farandole) et à Le Ménil. Les animations ont été réalisées par la CCBHV, sur des thématiques liées à la biodiversité et suggérées par les animateurs des accueils.



PARTIE 4 - Présentation des espèces, milieux et enjeux associés

4.1 La Communauté de communes des Ballons des Hautes-Vosges, territoire de biodiversité

Que ce soit un parc, un jardin, des murs, des fossés, des ruisseaux, des prairies ou des forêts, chaque milieu a son importance. En effet, tous accueillent une certaine faune et flore qui y trouvent un refuge, une source de nourriture, de tranquillité, ... Ces milieux, les espèces qui y vivent et leurs interactions sont dynamiques et en constante évolution.

Ainsi, le territoire de la CCBHV, par la présence de quatre milieux prédominants (forestiers, ouverts, urbains et humides), présente une mosaïque d'habitats accueillant une faune et une flore variées.

Les bans communaux sont dominés par les forêts qui représentent près de 70% du territoire de la CCBHV et constituent ainsi l'habitat de nombreuses espèces animales et végétales. Une importante majorité de ces forêts est considérée comme étant ancienne, c'est-à-dire que ces espaces n'ont pas été défrichés depuis le minimum forestier. Le minimum forestier correspond au plus faible couvert forestier qui a été observé en France, soit lors de la première moitié du 18^{ème} siècle. Les autres forêts, plus récentes, ont crû du fait de reboisements ou de recolonisations spontanées. Elles présentent moins d'enjeux concernant la conservation de la biodiversité.

Les milieux ouverts liés à l'agriculture font également partie de l'héritage de la commune : prairies, pâturages, hautes chaumes (lieux d'estive) ... Ils sont principalement dédiés à la production de fourrages, à destination des bovins, parfois des ovins et des caprins.

Ces prairies sont principalement des prairies permanentes ou des landes, entretenues grâce au fauchage ou au pâturage plus ou moins réguliers.

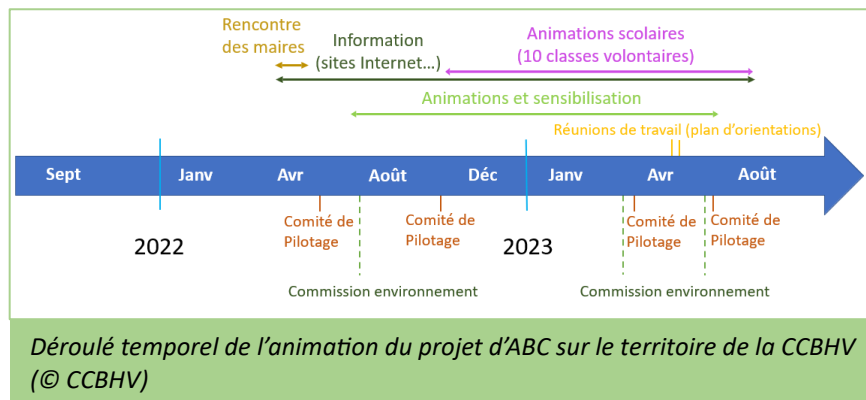
Ces milieux sont reconnus pour offrir une variété de services écosystémiques : production agro-pastorale, paysages bucoliques, stockage de carbone dans les sols, limitation des ruissellements... Ils jouent également un rôle de réservoirs de biodiversité pour de nombreuses espèces d'oiseaux et d'insectes.

De même, l'espace urbain présente un intérêt pour la biodiversité : jardins potagers, bosquets, arbres isolés, fossés... sont des espaces de cohabitation entre les activités humaines et des espèces faunistiques et floristiques. Elles peuvent y trouver des abris, de la nourriture...

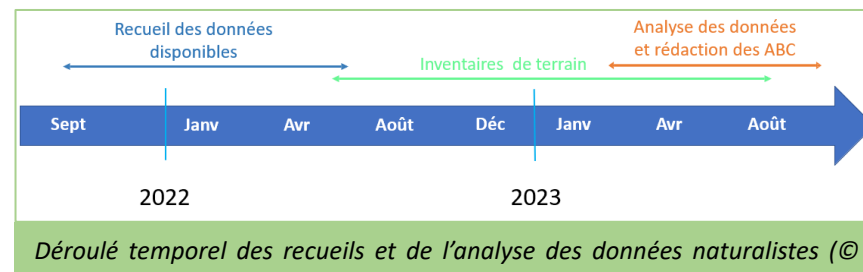
4.2 La méthodologie

4.2.1 Les phases du projet

Afin de permettre une appropriation du projet par les élus, ceux-ci ont été rencontrés et régulièrement tenus informés de l'avancée des démarches. En parallèle des COPIL et commissions environnements, une information régulière (lettres d'information) et des animations à destination du grand public ont été mises en place.



Deux réunions de travail en mai 2023 ont permis de co-construire un plan d'orientations avec les élus, acteurs sociaux-économiques, habitants du territoire et partenaires techniques.



Une convention a été établie avec des partenaires naturalistes, qui de septembre 2021 à août 2023 ont réalisé des recherches bibliographiques, les inventaires, les cartographies et souligné à travers leur regard d'expert des zones et espèces à enjeux. La réception de rapports intermédiaires et finaux a permis au PnrBV et à la CCBHV d'analyser les données naturalistes et de les traduire sous forme d'enjeux.

Le projet a été prolongé jusqu'en décembre 2023.

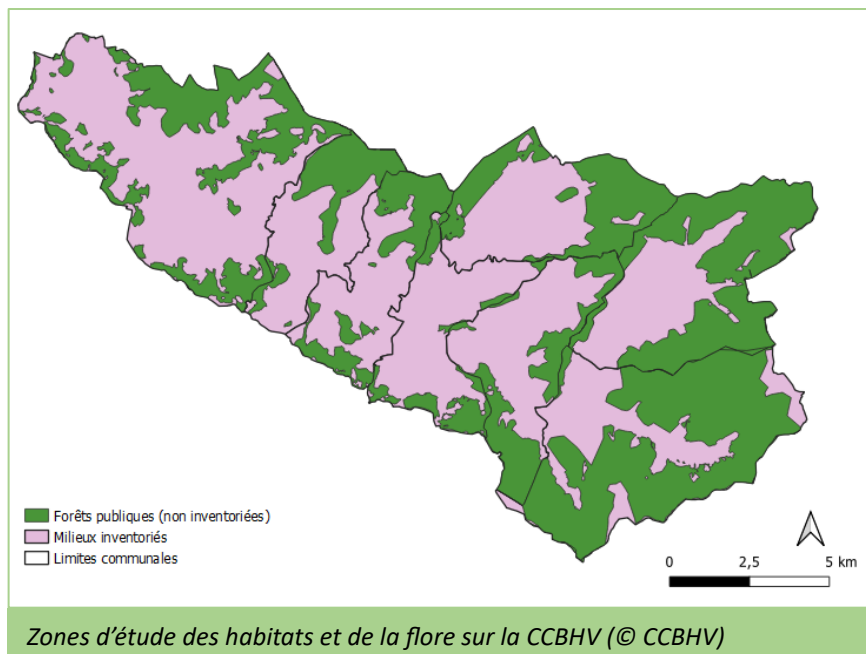
4.2.2 La méthodologie

La mise en place d'un observatoire de la biodiversité à l'échelle du PnrBV (« Biodi'veille »), antérieur au projet d'ABC, a permis de lister 184 espèces faunistiques et 1369 espèces floristiques vasculaires remarquables à conserver en priorité à l'échelle du Parc. La présence ou l'absence (à confirmer ou infirmer) de ces espèces dites « Espèces Déterminantes Parc » (EDP) ont permis de prioriser les inventaires à mener sur le territoire de la CCBHV et d'associer des enjeux aux milieux auxquels elles sont inféodées.

- **Données floristiques et habitats**

Une convention a été établie avec le Conservatoire Botanique Alsace-Lorraine (CBAL), chargé de réaliser les inventaires des habitats et de la flore sur le territoire de la CCBHV. En amont des inventaires de terrain, le CBAL a procédé à la réalisation d'une synthèse bibliographique des espèces floristiques, une cartographie des habitats (10 700 ha) hors forêts publiques (8 751 ha). Sur le terrain, en plus d'affiner la cartographie des habitats, le CBAL a inventorié sur chaque commune les espèces végétales.

La cartographie des forêts publiques a été réalisée à partir de la couche d'occupation des sols en région Grand-Est de 2018, au niveau le plus précis.



Les niveaux d'enjeux floristiques ont été déterminés à partir des listes de bio-évaluation des habitats d'intérêts communautaires et / ou déterminants ZNIEFF, des listes rouges régionales et à dire d'experts. Les niveaux d'enjeux des habitats ont été déterminés à partir de l'association phytosociologique, d'une correspondance avec le code Natura 2000, la note ZNIEFF et à dire d'expert.

- **Données faunistiques**

Une convention a été établie avec le réseau associatif ODONAT, qui a coordonné la réalisation des inventaires faunistiques.

Une convention a été établie avec la Fédération de Pêche des Vosges, qui a réalisé les inventaires piscicoles (poissons et écrevisses) en partenariat avec le SMMA, les associations de pêche locales et la CCBHV. Une prospection nocturne d'écrevisses a été réalisée le 31 août 2022, les pêches électriques ont été réalisées le 5 et 6 octobre 2022.

En amont des inventaires de terrain, une synthèse bibliographique par groupe faunistique a été réalisée. Une zone tampon de 5 km autour du territoire de la CCBHV a été établie, dans laquelle des inventaires ont également été menés.

Les zones à inventorier ont été priorisées en fonction des EDP et milieux d'intérêts peu étudiés, pour le PnrBV (forêts jeunes et secondaires, espaces ouverts agricoles...). Les données issues des prospections des habitats ont également permis d'affiner les secteurs d'inventaires.

Les niveaux d'enjeux ont été établis à dire d'experts, à partir de la présence des EDP et autres espèces faunistiques rencontrées.

Méthodologie simplifiée de prospection par groupe phylogénétique

Groupe phylogénétique	Méthodologie d'inventaire	Zones prospectées
Habitats	Pré-cartographie, passage de terrain, croisement entre le biotope et le stade de végétation, parfois mise en correspondance avec des groupements de végétaux.	Tous les milieux hors forêts publiques.
Flore vasculaire	Recherche active (milieux favorables ou présence constatée antérieurement), observations opportunistes.	Tous les milieux hors forêts publiques.
Mammifères terrestres	Recherche active (traces, autres indices), observations opportunistes, pièges photographiques.	Cours d'eau et ripisylves associés au castor. Moselle et affluents favorables.
Chiroptères	Recherche acoustique : > Transects : 10 passages (détecteur actif d'ultrasons) > Points fixes : 11 nuits d'enregistrements (enregistreur automatique) Recherche de traces : > Visite de sites estivaux (repos, parturition) > Visite de sites hivernaux (hibernation)	Bâtiments communaux (été) et ouvrages souterrains (hiver).
Oiseaux	12 jours de terrain : recherche active et protocole EPOC : écoute ponctuelle. Suivi protocolé (Grand tétras, Gelinotte, Chouettes de montagne, Faucon pèlerin).	Espèces prioritaires. Milieux cibles (forêts jeunes et secondaires, milieux ouverts et agricoles).
Orthoptères	20 jours de terrain (avec les odonates et lépidoptères). Capture au filet, à la main, écoutes.	Milieux favorables (ouverts, humides).
Odonates	20 jours de terrain (avec les lépidoptères et orthoptères). Recherche active, observations opportunistes ; capture au filet.	Milieux favorables (ouverts, humides, aquatiques, lisières).
Lépidoptères	20 jours de terrain (avec les odonates et orthoptères). Recherche active, observations opportunistes ; capture au filet.	Milieux favorables (ouverts, humides, lisières).
Reptiles	Recherche active, observations opportunistes, 8 soirées et 2 jours (avec les amphibiens).	Espèces prioritaires. Milieux favorables (ouverts, humides, aquatiques, lisières).
Amphibiens	Recherche active, observations opportunistes, 8 soirées et 2 jours (avec les reptiles).	Milieux favorables (milieux humides, aquatiques).
Poissons	Pêches électriques complémentaires.	Cours d'eau non prospectés avant 2022.
Ecrevisses	Recherches nocturnes complémentaires.	Cours d'eau non prospectés avant 2022.
Mollusques aquatiques	Prélèvement d'ADN environnemental en milieu aquatique.	Principaux cours d'eau du territoire

4.3 Habitats inventoriés et remarquables

Habitat : espace qui permet l'existence et le développement d'une ou plusieurs espèces faunistiques ou floristiques.

Les habitats ne sont pas uniquement représentés par des milieux naturels : une maison, un réfrigérateur correspondent à des espaces de vie favorables à différentes espèces, humaines y compris.

A l'exception des forêts publiques, déjà partiellement inventoriées, la totalité des habitats naturels et semi-naturels ont été cartographiés. Des pré-diagnostic, basés sur des données préexistantes et des photographies aériennes (photo-interprétation), ont été réalisés en amont des prospections de terrain. En zones urbaines (privées), quelques entités n'ont pas pu être observées pour des raisons d'accessibilité ou de sécurité, certaines étant classées.

Les **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique** (ZNIEFF) ont pour objectifs de décrire la biodiversité patrimoniale d'un intérêt écologique particulièrement fort sur un territoire donné. Il s'agit d'un outil de protection.

Ils sont composés de ZNIEFF de type 1 et 2. Les premières englobent des milieux homogènes présentant des espèces, associations d'espèces ou habitats rares, remarquables ou patrimoniaux d'un territoire. Les secondes englobent des milieux à plus grande échelle (en termes paysager et de fonctionnement), cohérents et plus riches en biodiversité.

Le territoire de la CCBHV compte de nombreuses ZNIEFF.

❖ ZNIEFF de type 1

- *Forêt domaniale de Saint-Maurice et Massif du Drumont à Bussang* : Bussang
- *Forêt domaniale de Saint-Maurice-sur-Moselle et Bussang, Massifs du Rouge-Gazon et du Neufs-Bois* : Bussang, Saint-Maurice-sur-Moselle
- *Ruisseau de la Colline de Fresse et affluents à Fresse-sur-Moselle* : Bussang, Fresse-sur-Moselle, Le Ménil
- *Forêts de ravins et éboulis du Steinkopf à Urbès* : Bussang
- *Les Gouttes du Ballon à Fresse-sur-Moselle et Saint-Maurice-sur-Moselle* : Saint-Maurice-sur-Moselle, Fresse-sur-Moselle
- *Tête du cirque glaciaire de Morteville et forêt domaniale de Saint-Maurice et Bussang* : Saint-Maurice-sur-Moselle
- *Ruisseau de la Grande Goutte à Saint-Maurice-sur-Moselle* : Saint-Maurice-sur-Moselle
- *Chaumes du Ballon de Servance et du Col du Beury* : Saint-Maurice-sur-Moselle
- *Sommet du Ballon d'Alsace* : Saint-Maurice-sur-Moselle
- *Gîte à chiroptères au Thillot* : Fresse-sur-Moselle, Le Thillot
- *Montagne de Couard au Thillot* : Fresse-sur-Moselle, Le Thillot
- *La Saye à Vecoux* : Le Thillot, Le Ménil, Ramonchamp, Ferdrupt, Rupt-sur-Moselle

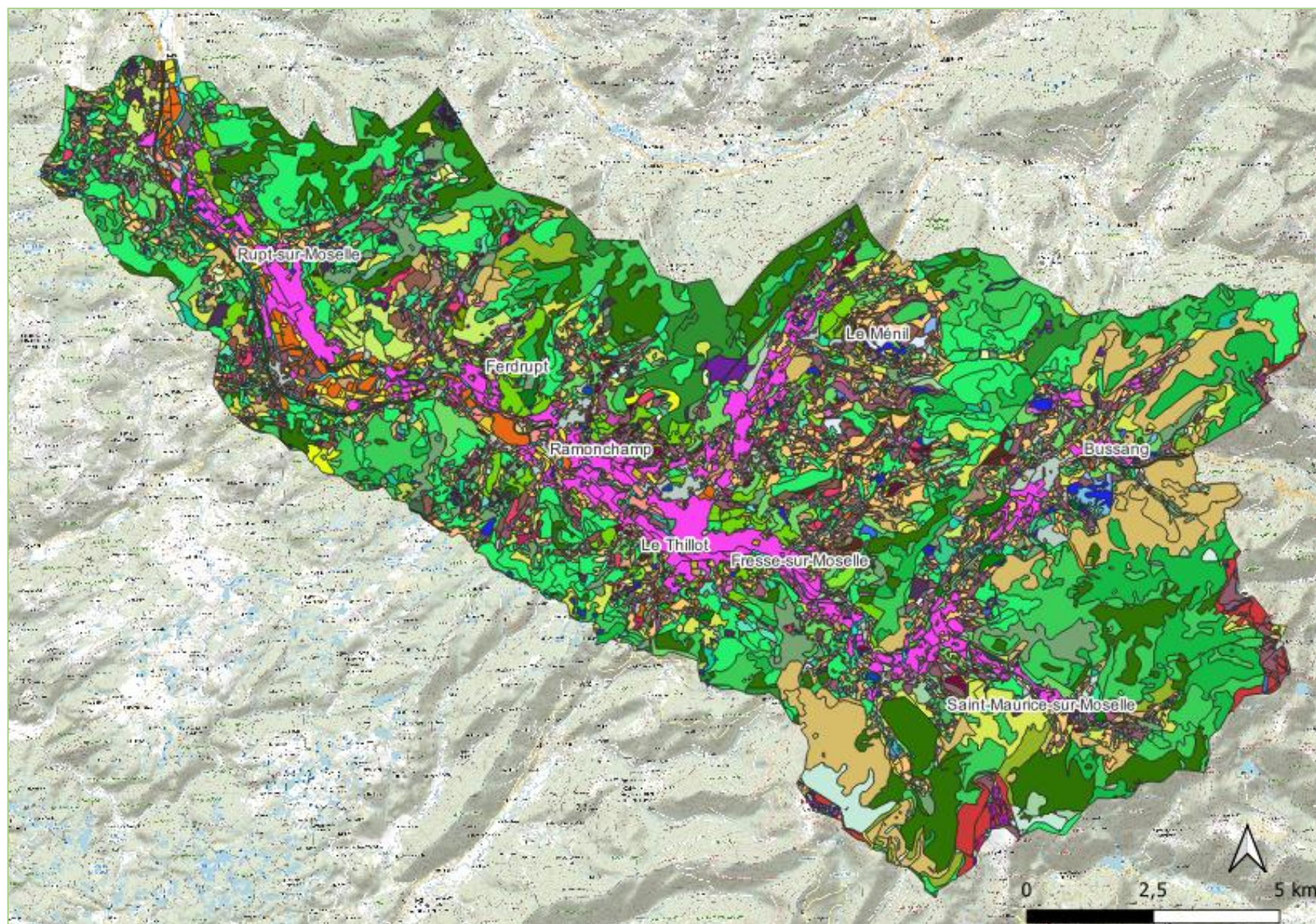
- *Le Vacceux au Thillot* : Le Thillot
- *Mines de Château-Lambert* : Le Thillot
- *Fort du Col des Croix et tunnel du Haut-du-Them* : Le Thillot
- *Tourbière de la faigne Laudry et la forêt domaniale du Géhant à Ferdrupt* : Ramonchamp, Ferdrupt, Rupt-sur-Moselle
- *Ruisseau de Ramonchamp* : Ramonchamp
- *Le Xoarupt à Ferdrupt* : Ramonchamp, Ferdrupt
- *Tourbières et étangs de la tête niqueuse à Ramonchamp* : Ramonchamp
- *Tourbière du Haut de l'Alouette à Ramonchamp* : Ramonchamp
- *Le Beuletin et ses affluents* : Ramonchamp
- *Ruisseau du Bozon* : Ramonchamp
- *Tourbière de Mereille à Ferdrupt* : Ferdrupt, Rupt-sur-Moselle
- *Tourbière du Haut de Bélué à Rupt-sur-Moselle* : Rupt-sur-Moselle
- *Tourbière de la Charme à Thiéfosse et Rupt-sur-Moselle* : Rupt-sur-Moselle
- *Ruisseau le Dessus du Rupt à Rupt-sur-Moselle* : Rupt-sur-Moselle
- *Etangs des Maux Cailloux, de la Tête des Sarrazins et Fenot à Girmont-Val-d'Ajol et Rupt-sur-Moselle* : Rupt-sur-Moselle

❖ ZNIEFF type 2

- *Massif Vosgien* : Bussang, Saint-Maurice-sur-Moselle, Fresse-sur-Moselle, Le Thillot, Le Ménil, Ramonchamp, Ferdrupt, Rupt-sur-Moselle
- *Vallée de la Moselle de la source à Epinal* : Bussang, Saint-Maurice-sur-Moselle, Fresse-sur-Moselle, Le Thillot, Ramonchamp, Ferdrupt, Rupt-sur-Moselle
- *Ballons d'Alsace et de Servance* : Saint-Maurice-sur-Moselle, Fresse-sur-Moselle
- *Plateau des mille étangs* : Ramonchamp, Ferdrupt, Rupt-sur-Moselle
- *Voge et Bassigny* : Rupt-sur-Moselle
- *Bois du Grand Roncey, du Planot et de Giraultfaihy* : Rupt-sur-Moselle

4.3.1 Habitats élémentaires

164 habitats élémentaires ont été distingués sur l'emprise du territoire de la CCBHV. Concernant les forêts publiques, diverses données ont été valorisées : exploitation des données issues des aménagements forestiers, diagnostics des sites Natura 2000, plan de gestion des aires protégées... Le degré de nomination des habitats varie en fonction de la précision de la description du couvert végétal (composition, physionomie).



Les 164 habitats élémentaires sur le territoire de la CCBHV. Légende en page suivante (© CCBHV)

Habitats recensés

- Alignements d'arbres
- Arbres plantés en vue d'une récolte précoce de l'arbre entier
- Aulnaies marécageuses oligotrophes
- Autres plantations d'arbres feuillus caducifoliés
- Bas-marais à *Carex nigra*, *Carex canescens* et *Carex echinata*
- Edifices des villes et des villages
- Boisements de *Populus tremula*
- Boisements mixtes à *Pinus sylvestris* et à *Quercus thermophila*
- Boisements sur sols eutrophes et méso-trophes à *Quercus*, *Fraxinus* et *Carpinus betulus*
- Boulaies à *Sphagnum*
- Boulaies des terrains non marécageux
- Carpiques à *Laiche* des marais
- Carpiques à *Laiche* viscéreuse
- Carpiques à *Laiche* viscéreuse x *Typhales* normalement sans eau libre
- Carrières de silice désaffectées
- Chênaies adactylophiles médio-européennes
- Chênaies adactylophiles médio-européennes x Formations à *Pteridium*
- Chênaies adactylophiles médio-européennes x Hêtraies neutrophiles médio-européennes collinéennes
- Chênaies adactylophiles médio-européennes x Pâturages méso-trophes
- Clairières à couvert arbutif
- Clairières herbacées
- Communautés à grandes graminées alpines
- Communautés à grandes herbacées des prairies humides
- Communautés à grandes herbacées des prairies humides x Prébois caducifoliés
- Communautés amphibies vivaces euro-sibériennes
- Communautés des tourbières et des sables humides, ouverts et acides, avec *Rhynchospora alba* et *Drosera*
- Constructions à faible densité
- Coups forestiers récents
- Coups forestiers récents, occupés précédemment par des arbres feuillus
- Coups forestiers récents, occupés précédemment par des boisements mixtes de feuillus et de conifères
- Coups forestiers récents, occupés précédemment par des conifères
- Cours d'eau x Forêts mixtes de *Quercus-Ulmus-Fraxinus* des grands fleuves x Formations riveraines d'arbustes invasifs
- Eaux courantes de surface
- Eaux dormantes de surface
- Eaux dormantes de surface x Communautés des eaux oligotrophes à Potamo
- Eaux dormantes de surface x Végétations flottantes enracinées des plans d'eau méso-trophes
- Éboulis siliceux médio-européens des hautes terres
- Éboulis euro-sibériennes
- Falaises siliceuses montagnardes médio-européennes
- Forêts de conifères
- Forêts de feuillus caducifoliés
- Forêts de pente hercyniennes
- Forêts de pente hercyniennes x Formations à *Pteridium*

- Forêts de ravin à Frêne, Érable sycomore et Liane
- Forêts de ravin à Frêne, Érable sycomore et Liane x Hêtraies neutrophiles montagnardes médio-européennes
- Forêts de ravin médio-européennes
- Forêts mixtes à *Abies-Picea-Fagus*
- Forêts riveraines à *Fraxinus* et *Alnus*, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux
- Forêts riveraines à *Fraxinus* et *Alnus*, sur sols inondés par les crues mais drainés aux basses eaux x Communautés à grandes herbacées des prairies humides
- Formations à *Pteridium* x Communautés à grandes herbacées des prairies humides
- Formations à *Pteridium* x Fourrés à *Corylus*
- Formations à *Pteridium* x Fourrés à *Cytisus scoparius*
- Formations à *Pteridium* x Prébois caducifoliés
- Formations à *Pteridium* x Prébois mixtes
- Formations à *Pteridium* aquilinum subatlantiques
- Formations riveraines d'arbustes invasifs
- Formations tempérées à *Cytisus scoparius*
- Fourrés à *Corylus*
- Gazons à *Carex lasiocarpa*
- Gazons des stades sportifs
- Gazons eurosibériens sur débris rocheux
- Gazons sommitaux des Hautes-Chaumes à Nord raide
- Gazons sommitaux des Hautes-Chaumes à Nord raide x Pelouses à *Agrostis* et *Festuca*
- Grandes monocultures intensives (> 25ha)
- Hêtraies montagnardes médio-européennes à Luzule
- Hêtraies montagnardes médio-européennes à Luzule x Formations à *Pteridium*
- Hêtraies montagnardes médio-européennes à Luzule x Formations tempérées à *Cytisus scoparius*
- Hêtraies montagnardes médio-européennes à Luzule x Hêtraies neutrophiles montagnardes médio-européennes
- Hêtraies montagnardes médio-européennes à Luzule x Hêtraies subalpines médio-européennes
- Hêtraies neutrophiles médio-européennes collinéennes
- Hêtraies neutrophiles montagnardes médio-européennes
- Hêtraies subalpines médio-européennes
- Jardins maraichiers et horticulture à grande échelle
- Jardins ornementaux
- Jardins potagers de subsistance
- Landes hercyniennes à *Vaccinium*
- Landes hercyniennes à *Vaccinium* x Gazon sommitaux des Hautes-Chaumes à Nord raide
- Landes hercyniennes à *Vaccinium* x Pâturages méso-trophes
- Landes subatlantiques à *Calluna* et *Genista*
- Landes, fourrés et tourbières
- Métophorbiales alpines
- Parcs construits des ométières
- Pâturage pelousaire x Fourrés à *Cytisus scoparius*
- Pâturages abandonnés
- Pâturages collinéens subatlantiques
- Pâturages ininterrompus

- Pâturages méso-trophes x Communautés à grandes herbacées des prairies humides
- Pâturages méso-trophes x Formations à *Pteridium*
- Pâturages méso-trophes x Fourrés à *Corylus*
- Pâturages méso-trophes x Fourrés à *Cytisus scoparius*
- Pâturages méso-trophes x Hêtraies montagnardes médio-européennes à Luzule
- Pâturages méso-trophes x Prairies à Joncs et à Crételle
- Pâturages méso-trophes x Prairies acidoclines à Molinie bleue
- Pâturages méso-trophes x Prairies atlantiques et subatlantiques humides
- Pâturages méso-trophes x Prébois caducifoliés
- Pâturages méso-trophes x Reboisements de *Picea abies*
- Pâturages méso-trophes x Ronciers
- Pelouses à *Agrostis* et *Festuca*
- Pelouses à *Agrostis* et *Festuca* x Formations à *Pteridium*
- Pelouses à *Agrostis* et *Festuca* x Fourrés à *Cytisus scoparius*
- Pelouses à *Agrostis* et *Festuca* x Landes hercyniennes à *Vaccinium*
- Pelouses à *Agrostis* et *Festuca* x Landes subatlantiques à *Calluna* et *Genista*
- Pelouses à *Agrostis* et *Festuca* x Prairies acidoclines à Molinie bleue
- Pelouses à *Agrostis* et *Festuca* x Prébois caducifoliés
- Pelouses des parcs
- Pelouses et habitats herbacés boréo-alpins acidoclines des combes à neige
- Pessières montagnardes hercynio-alpines
- Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés
- Petits bois anthropiques mixtes de feuillus et de conifères
- Phragmites à *Phragmites australis*
- Plantations d'Épicéas, de Sapins, de Mélèzes, de Sapins de Douglas, de Cèdres exotiques
- Plantations de *Populus*
- Plantations de Sapins, d'Épicéas, de Mélèzes et de Cèdres indigènes
- Prairies ; terrains dominés par des herbacées non graminées, des mousses ou des lichens
- Prairies à Orse des marais
- Prairies à Joncs et à Crételle
- Prairies à Joncs et à Crételle x Prairies acidoclines à Molinie bleue
- Prairies à Joncs et à Crételle x Prébois caducifoliés
- Prairies à Joncs et à Crételle x Sausseilles marécageuses à Saule cendré
- Prairies à Renouée bistorte
- Prairies à Sorpe des bois
- Prairies acidoclines à Molinie bleue
- Prairies acidoclines à Molinie bleue x Prébois caducifoliés
- Prairies acidoclines à Molinie bleue x Sausseilles marécageuses à Sphaignes
- Prairies améliorées sèches ou humides
- Prairies atlantiques et subatlantiques humides
- Prairies de fauche de montagne x Formations à *Pteridium*
- Prairies de fauche de montagne x Prairies acidoclines à Molinie bleue
- Prairies de fauche de montagne x Sausseilles marécageuses à Sphaignes
- Prairies de fauche hygromésophiles plantaires médio-européennes

- Prairies de fauche hygromésophiles plantaires médio-européennes x Prairies acidoclines à Molinie bleue
- Prairies de fauche submontagnardes hercyniennes occidentales
- Prairies de fauche xéromésophiles plantaires médio-européennes
- Prairies de fauche xéromésophiles plantaires médio-européennes x Formations à *Pteridium*
- Prairies mésiques non gérées
- Prairies mésiques non gérées x Prébois caducifoliés
- Prairies occidentales à Canche cespiteuse
- Prébois caducifoliés
- Prébois de conifères
- Prébois mixtes
- Reboisements d'Abies alba
- Reboisements de *Picea abies*
- Réseaux routiers
- Réservoirs de stockage d'eau
- Ronciers
- Sapinières adactylophiles hercynio-alpines
- Sausseilles marécageuses à Saule cendré
- Sausseilles marécageuses à Sphaignes
- Serres
- Sites d'extraction minière à ciel ouvert en activité, y compris les carrières
- Stades initiaux des plantations de conifères
- Stades initiaux des plantations de feuillus caducifoliés
- Terrains labourés nus
- Tourbières hautes actives, relativement peu dégradées
- Tourbières hautes et bas-marais
- Tourbières hautes inactives, dégradées
- Tourbières tremblantes à *Carex rostrata*
- Tourbières tremblantes à *Molinia caerulea*
- Tourbières tremblantes à *Rhynchospora alba*
- Végétations herbacées anthropiques
- Vergers d'arbres fruitiers
- Vergers d'arbustes et d'arbres bas
- Zones piétonnes

Près de 12 900 hectares ont été couverts sur le terrain, où près de 6500 polygones de végétation ont été recensés et décrits à la précision de 1/25 000. Un polygone cartographié correspond à une, deux ou trois unités de végétation (mosaïque de végétation).

Les habitats décrits concernent principalement ceux présentant une certaine naturalité ou étant faiblement anthropisés, c'est-à-dire exploités de manière extensive (non intensive) : les forêts, prairies ou pâturages, les milieux humides et aquatiques. Ainsi, les milieux anthropiques fréquentés ou exploités intensivement pour les activités humaines ne sont pas décrits.

Les milieux recouvrant le plus de surfaces sont les hêtraies montagnardes médio-européennes à Luzule, les forêts mixtes à sapins-épicéas-hêtres, les forêts de conifères, les hêtraies neutrophiles montagnardes médio-européennes, les pâturages ininterrompus et les forêts de feuillus caducifoliés.

Les forêts ont augmenté en surface du fait de la déprise agricole, qui a également donné lieu à l'enfrichement de nombreuses surfaces.

4.4 Flore et faune

La liste des espèces floristiques et faunistiques recensées pour l'ensemble du territoire de la CCBHV est disponible en annexe.

4.5 Éléments de fonctionnalité et d'écologie du paysage

L'étude de la biodiversité ne peut se limiter à l'analyse de listes d'espèces et une cartographie des habitats. Est également nécessaire une approche spatiale et temporelle, intégrant ainsi la dynamique des populations floristiques et faunistiques comprenant leurs territoires et leurs déplacements.

Face à l'érosion de la biodiversité, l'un des principaux enjeux est de permettre aux espèces végétales et animales de se développer, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer, donc d'assurer leur survie.

Concrètement, l'ambition est de :

- Freiner la dégradation et la disparition des milieux naturels, de plus en plus réduits en surface et fragmentés par les activités humaines,
- Permettre la connexion entre les milieux naturels (haies, linéaires arborés, herbacés) afin de former un réseau écologique efficace, à échelle locale et nationale.

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil d'aménagement du territoire qui répond à ces deux impératifs, en complément des démarches de préservation des milieux naturels déjà existants.

La trame verte correspond aux milieux terrestres naturels et semi-naturels, tandis que la trame bleue correspond aux milieux aquatiques et humides.

Cette approche écologique du paysage du territoire (ou fonctionnement écologique) s'appuie sur quatre concepts clés :

- Les noyaux ou réservoirs de biodiversité, qui constituent les zones les plus riches en espèces,
- Les corridors écologiques, qui permettent les déplacements des espèces et leurs interactions, et relient les noyaux de biodiversité entre eux (haies, bosquets, réseau hydrographique, pelouses, friches, jardins...),
- Une matrice (des parcelles homogènes à grande échelle, par exemple des forêts, des espaces ouverts),
- Des obstacles, qui constituent des barrières infranchissables ou qui réduisent ou perturbent la mobilité des espèces.

De nombreux réservoirs de biodiversité (ou écozones) ont été identifiés sur l'ensemble de la vallée grâce à l'analyse des données naturalistes du territoire.

Flore patrimoniale
(sur la LRR)

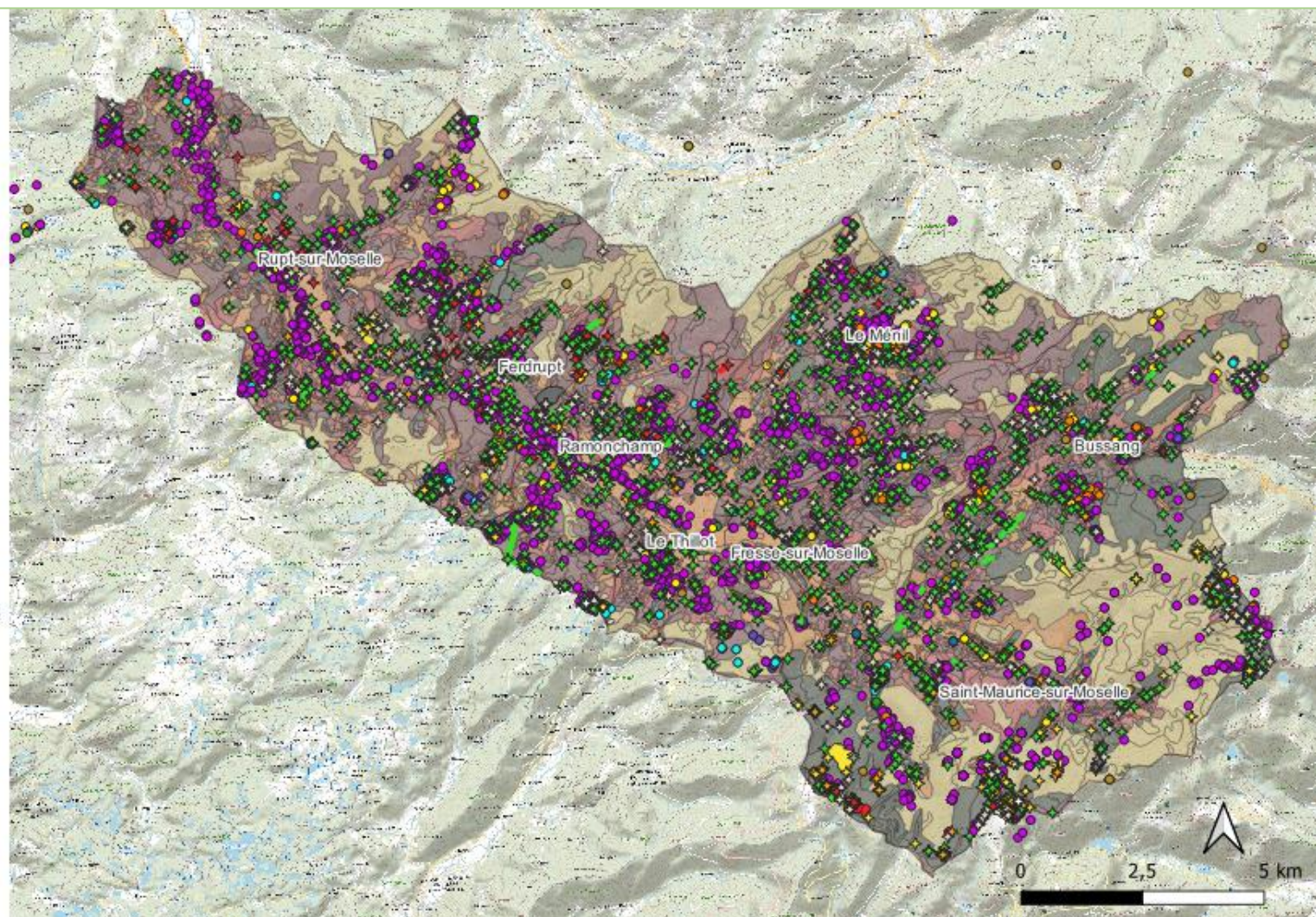
- ◆ CR
- ◆ EN
- ◆ VU
- ◆ NT
- ◆ LC
- ◆ DD
- ◆ NE
- ◆ —

Groupes faunistiques

- Amphibien
- Avifaune
- Lépidoptère
- Mammifère
- Mantoptère
- Mollusque
- Odonate
- Orthoptère
- Reptile

Niveau d'enjeu des habitats recensés

- Très fort
- Fort
- Modéré
- Faible
- Très faible
- ?



Niveau d'enjeu des habitats, flore patrimoniale et groupes faunistiques (© CCBHV)

PARTIE 5 - Propositions d'actions

5.1 Quelques actions généralistes

1. Gérer les zones de transition entre les différents milieux, en lien avec le risque incendie.
2. Maintenir la gestion traditionnelle agricole de montagne, en lien avec la mise en œuvre du Plan de Paysage.
3. Mobiliser les habitants dans le cadre d'actions participatives en faveur de la biodiversité, en ville et aux alentours, en lien avec les acteurs du territoire.
4. Sensibiliser et partager les connaissances auprès acteurs et habitants du territoire.
5. Valoriser les connaissances issues des ABC dans le cadre de projets territoriaux ou de projets transférés, et en lien avec la restauration des cours d'eaux.
6. Poursuivre les actions d'inventaires et de quantification des espèces exotiques envahissantes floristiques ou faunistiques.
7. Améliorer les connaissances sur les forêts anciennes.

5.2 Quelques actions engagées

Les zones de protection ou d'inventaire du patrimoine naturel

Le territoire de la CCBHV comprend de nombreux espaces protégés, gérés ou prospectés. Il se situe dans le Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PnrBV) et est engagé par rapport à sa charte 2012-2027. Il compte plusieurs zones Natura 2000 (aux titres des Directives Habitats Faune Flore et Oiseaux), réserves naturelles et une réserve biologique.

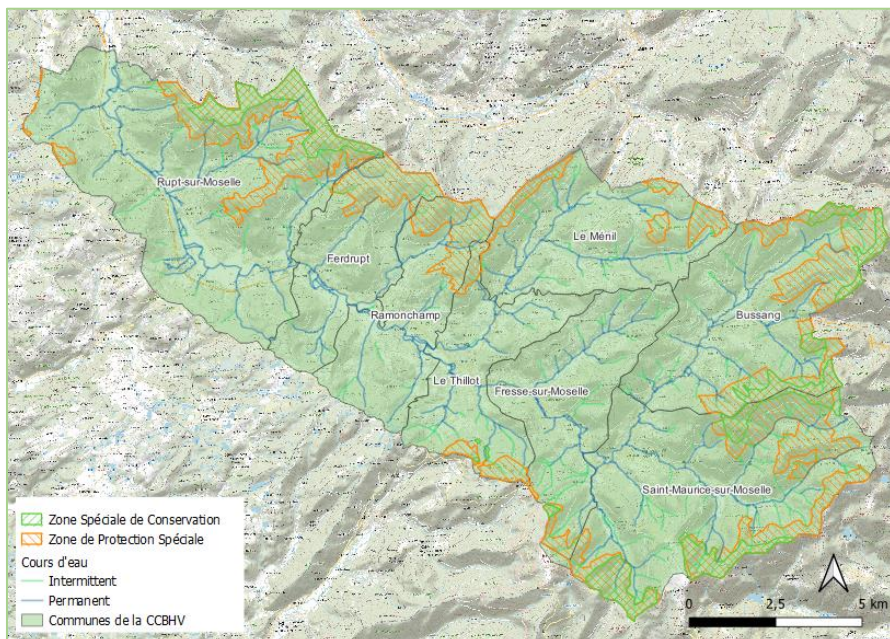
Le **réseau Natura 2000**, composé de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et de Zones de Protection Spéciale (ZPS) vise à limiter la dégradation de la biodiversité à l'échelle européenne. Les ZCS (Directive européenne « Habitats Faune Flore ») visent la conservation d'habitats naturels, faunistiques et floristiques sauvages. Les ZPS (Directive européenne « Oiseaux ») visent la protection des oiseaux sauvages et / ou migrateurs et leur nids, œufs et habitats. L'objectif de ce réseau européen est de conserver des milieux et espèces naturels menacés dits d'intérêts communautaires car représentatifs de la biodiversité européenne et fragiles ou rares.

❖ Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

- *Massif de Saint-Maurice et Bussang* : Bussang, Saint-Maurice-sur-Moselle, Fresse-sur-Moselle
- *Mines de Mairelles, de Château Lambert, réseau Jean Antoine, secteur le Thillot* : Le Thillot
- *Massif forestier de Longegoutte* : Rupt-sur-Moselle

❖ Les Zones de Protection Spéciale (ZPS)

- *Massif Vosgien* : Bussang, Saint-Maurice-sur-Moselle, Fresse-sur-Moselle, Le Thillot, Le Ménil, Ramonchamp, Ferdrup, Rupt-sur-Moselle



Zones classées en Natura 2000 sur le territoire de la CCBHV (© CCBHV)

Les **Réserves Naturelles**, nationales (RNN) ou régionales (RNR), ont pour objectifs de protéger les espèces, milieux naturels et géologiques rares ou caractéristiques de la biodiversité française. Il s'agit d'un outil de protection.

Le territoire de la CCBHV compte plusieurs réserves naturelles.

❖ RNN

- *Ballons Comtois* : Saint-Maurice-sur-Moselle

❖ RNR

- *Tourbière des Charmes* : Rupt-sur-Moselle

Les **Réserves Biologiques** sont des zones de protection forte d'espèces, habitats remarquables ou représentatifs au niveau des forêts publiques (d'Etat, de collectivités ou d'établissements publics). Elles sont déclinées en tant que Réserve Biologique Intégrale (RBI), les forêts y sont laissées en libre évolution sans sylviculture, ou en tant que Réserve Biologique Dirigée (RBD), les espèces et les milieux forestiers ou en lien avec la forêt sont gérés spécifiquement en fonction leur rareté ou vulnérabilité.

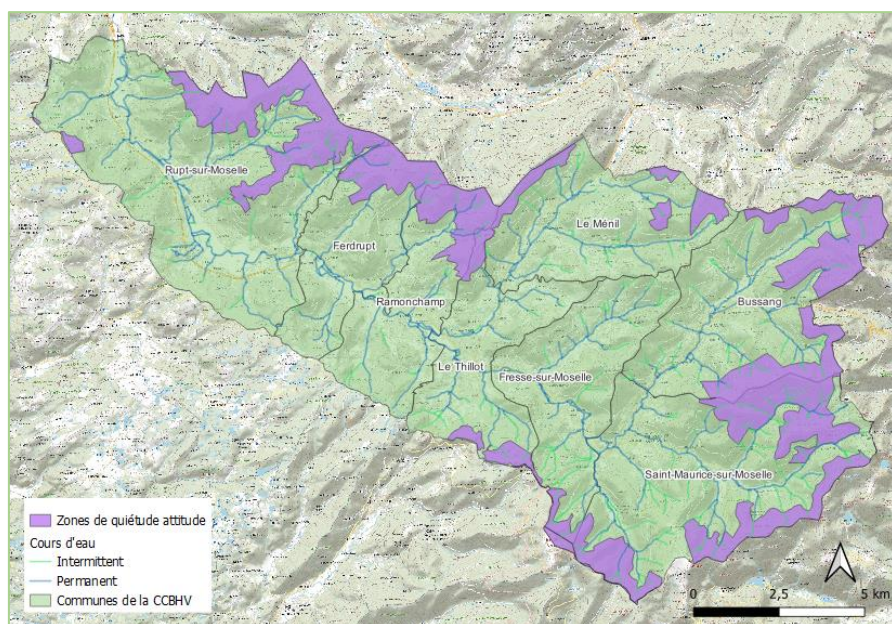
Le territoire de la CCBHV compte une réserve biologique.

❖ Réservoir Biologique Dirigée

- *Longegoutte* : Rupt-sur-Moselle

Les zones de quiétude attitude

Le territoire de la CCBHV compte plusieurs zones de quiétude attitude. Ces zones ont été mises en place sur le territoire du PnrBV dans l'objectif de limiter les dérangements hivernaux (alimentation plus difficile) et printaniers (mise bas, présences de jeunes) voire estivaux de la faune. Bien que les préconisations ne soient pas réglementaires (attention, des réglementations concernant les espaces protégés existent localement), il est vivement conseillé de les suivre : rester sur les sentiers balisés, respecter le silence, tenir son chien en laisse, privilégier les activités de journée.



Zonage des zones de quiétude attitude à Saint-Maurice-sur-Moselle (© CCBHV)

PARTIE 6 - Annexes

Annexe 1. Correspondance entre les habitats élémentaires, le code Eunis et le Code Corine

Nom français	Code Eunis	Code Corine
Alignements d'arbres, petits bois anthropiques, boisements récemment abattus, stades initiaux de boisements et taillis	G5	51
Bâtiments des villes et villages	J1	86
Construction à faible densité	J2	86
Réseaux de transport et autres zones de construction à surface dure	J4	86.4
Eaux dormantes de surface	C1	22.1
Eboulis	H2	61
Falaises continentales, pavements rocheux et affleurements rocheux	H3	62
Forêts de conifères	G3	42
Forêts de feuillus caducifoliés	G1	41
Formations mixtes d'espèces caducifoliées et de conifères	G4	43
Fourrés tempérés et méditerranéo-montagnards	F3	31
Habitats continentaux divers sans végétation ou à végétation clairsemée	H	3
Landes arbustives tempérées	F4	31
Ourlets, clairières forestières et peuplements de grandes herbacées	E5	24
Pelouses alpines et subalpines	E4	36
Pelouses sèches	E1	32
Prairies mésiques	E2	38
Prairies humides et prairies humides saisonnières	E3	22
Zones cultivées des jardins et des parcs	I2	85

Annexe 2. Liste des espèces patrimoniales floristiques recensées sur le territoire de la CCBHV. PN : protégée en France métropolitaine, PR : protégée sur le territoire lorrain, LRN : liste rouge nationale, LRR : liste rouge régionale, CR : En danger critique, EN : En danger, VU : Vulnérable, NT : Quasi menacée, LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes, NE : Non évaluée, rareté régionale : RRR (extrêmement rare), RR, R, AR, AC, C, CC à CCC (extrêmement commun) avec R : rare, A : assez, C : commun, ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique avec 1 : la présence du taxon suffit pour désigner une ZNIEFF, 2 : 2 à 4 taxons de note 2 peuvent justifier la désignation d'une ZNIEFF, 3 : la présence de plusieurs taxons de note 3 est nécessaire à la désignation d'une ZNIEFF, 0 : le taxon peut être considéré comme déterminant ZNIEFF sous condition

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	LRN	LRR Lorraine	Rareté régionale	ZNIEFF Lorraine	Priorité de conservation PnrBV
<i>Aira praecox</i> L., 1753	Aïra précoce, Canche précoce, Canche printanière	—	LC	EN	R	3	—
<i>Alchemilla coriacea</i> Buser, 1891	Alchémille coriace	—	LC	DD	RR	—	—
<i>Alchemilla crinita</i> Buser, 1892	Alchémille à crinière	—	LC	DD	RR	—	—
<i>Alchemilla glaucescens</i> Wallr., 1840	Alchémille glauque, Alchémille bleuâtre, Alchémille glaucescente	—	LC	DD	RR	—	—
<i>Alchemilla monticola</i> Opiz, 1838	Alchémille des montagnes	—	LC	LC	AR	2	—
<i>Alchemilla reniformis</i> Buser, 1894	Alchémille à feuilles réniformes, Alchémille en forme de rein, Alchémille à feuilles en forme de rein	—	LC	—	RRR	—	—
<i>Alchemilla subcrenata</i> Buser, 1893	Alchémille un peu crénelée	—	LC	DD	RR	—	—
<i>Allium victorialis</i> L., 1753	Ail victorial, Herbe à neuf chemises, Ail de la victoire, Ail des cerfs	—	LC	CR	RR	1	—
<i>Amelanchier ovalis</i> Medik., 1793	Amélanchier ovale, Amélanchier commun, Amélanchier à feuilles ovales	PR	LC	EN	RR	2	—
<i>Anacamptis morio</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Anacamptide bouffon, Orchis bouffon	—	LC	NT	AC	2	—
<i>Andromeda polifolia</i> L., 1753	Alchémille des montagnes	PN	LC	NT	R	3	—
<i>Antennaria dioica</i> (L.) Gaertn., 1791	Antennaire dioïque, Patte-de-chat, Pied-de-chat dioïque, Gnaphale dioïque, Hispidule	—	NT	EN	RR	—	—
<i>Aphanes australis</i> Rydb., 1908	Aphane australe, Alchémille oubliée, Alchémille à petits fruits, Alchémille australe	—	LC	CR	R	—	—
<i>Arnica montana</i> L., 1753	Arnica des montagnes, Arnica, Herbe aux prêcheurs	—	LC	NT	R	—	—

<i>Asplenium ceterach</i> L., 1753	Doradille cétérac, cétérac officinal, Cétérac, Cétérach	—	LC	VU	R	2	—
<i>Asplenium viride</i> Huds., 1762	Doradille verte, Asplénium à pétiole vert	PR	LC	VU	RR	2	—
<i>Asplenium x alternifolium</i> Wulfen, 1781	Doradille à feuilles alternes, Doradille de Breyne, Doradille d'Allemagne, Asplénium de Breyne	—	NE	NE	RR	—	—
<i>Athyrium distentifolium</i> Tausch ex Opiz, 1820	Fougère alpestre, Athyrium alpestre, Athyrium des Alpes, Athyrium à feuilles distendues	PR	LC	VU	RR	2	—
<i>Betonica officinalis</i> L., 1753	Bétoine officinale, Épiaire officinal	—	LC	LC	CC	3	—
<i>Betonica officinalis</i> subsp. <i>officinalis</i> L., 1753	Bétoine officinale, Épiaire officinal	—	LC	LC	AC	3	—
<i>Blitum bonus-henricus</i> (L.) C.A.Mey., 1829	Chénopode bon Henri, Épinard sauvage, Blette bon Henri, Chénopode du bon Henri	—	LC	NT	AR	—	—
<i>Botrychium lunaria</i> (L.) Sw., 1801	Botryche lunaire, Botrychium lunaire	PR	LC	VU	RR	2	—
<i>Calamagrostis arundinacea</i> (L.) Roth, 1788	Calamagrostide roseau, Calamagrostide faux roseau, Roseau des montagnes, Calamagrostis roseau	—	LC	NT	RR	3	—
<i>Calamagrostis phragmitoides</i> Hartm., 1843	Calamagrostide pourpre faux phragmite, Calamagrostis pourpre faux phragmite	PR	LC	CR	RRR	1	—
<i>Campanula latifolia</i> L., 1753	Campanule à larges feuilles	PR	LC	CR	RR	1	—
<i>Carex bohémica</i> Schreb., 1772	Laîche de Bohême, Laîche voyageuse, Laîche souchet	PR	LC	NT	R	3	—
<i>Carex canescens</i> L., 1753	Laîche blanchâtre, Laîche courte, Laîche tronquée	—	LC	LC	AR	3	—
<i>Carex elongata</i> L., 1753	Laîche allongée	—	LC	LC	AC	3	—
<i>Carex laevigata</i> Sm., 1800	Laîche lisse	—	LC	CR	RR	—	—
<i>Carex lasiocarpa</i> Ehrh., 1784	Laîche à fruits velus, Laîche filiforme, Laîche à fruits barbus	—	LC	NT	RR	3	—
<i>Carex limosa</i> L., 1753	Laîche des tourbières, Laîche des vases, Laîche des boursiers	PN	LC	NT	RR	1	—
<i>Carex pulicaris</i> L., 1753	Laîche puce	PR	LC	EN	R	1	—
<i>Circaea alpina</i> L., 1753	Circée des Alpes	—	LC	VU	RR	—	—
<i>Corrigiola littoralis</i> L., 1753	Corrigiole du littoral, Corrigiole des grèves, Courroyette des sables, Corrigiole des rives	—	LC	LC	R	3	—
<i>Corydalis cava</i> (L.) Schweigg. & Körte, 1811	Corydale creuse, Corydale bulbeuse, Fumeterre creuse	—	LC	LC	AC	3	—
<i>Corydalis intermedia</i> (L.) Mérat, 1812	Corydale intermédiaire	—	LC	VU	RRR	1	—

<i>Cyanus montanus</i> (L.) Hill, 1768	Bleuet des montagnes, Centaurée des montagnes	–	LC	LC	R	2	–
<i>Dactylorhiza maculata</i> (L.) Soó, 1962	Dactylorhize maculé, Orchis tacheté, Orchis maculé	–	LC	LC	AC	2	–
<i>Dactylorhiza majalis</i> (Rchb.) P.F.Hunt & Summerh., 1965	Dactylorhize de mai, Orchis de mai, Dactylorhize fistuleux, Orchis fistuleux	–	LC	NT	C	2	–
<i>Danthonia decumbens</i> (L.) DC., 1805	Danthonie retombante, Sieglingie retombante, Danthonie couchée, Danthonie décombante	–	LC	LC	AC	3	–
<i>Dianthus deltoides</i> L., 1753	Œillet deltoïde, Œillet couché, Œillet à delta	–	LC	NT	R	2	–
<i>Diphasiastrum alpinum</i> (L.) Holub, 1975	Lycopode des Alpes, Diphasiastre des Alpes	PN	LC	VU	RR	1	1
<i>Diphasiastrum issleri</i> (Rouy) Holub, 1975	Lycopode d'Issler, Diphasiastre d'Issler	PN	VU	EN	RR	1	1
<i>Diphasiastrum tristachyum</i> (Pursh) Holub, 1975	Lycopode petit-cyprès, Diphasiastre à trois épis, Lycopode petit-cyprès	PN	NT	NT	R	1	–
<i>Drosera intermedia</i> Hayne, 1798	Rossolis intermédiaire, Droséra intermédiaire	PN	LC	NT	R	2	–
<i>Drosera rotundifolia</i> L., 1753	Rossolis à feuilles rondes, Droséra à feuilles rondes	PN	LC	LC	AR	3	–
<i>Dryopteris expansa</i> (C.Presl) Fraser-Jenk. & Jermy, 1977	Dryoptéride étalée, Dryoptéris étalé, Dryoptéris élargi	–	LC	DD	RR	2	–
<i>Dryopteris remota</i> (A.Braun ex Döll) Druce, 1908	Dryoptéride espacée, Dryoptéride à divisions espacées, Dryoptéride à pennes espacées, Fougère à pennes espacées, Fougère espacée, Dryoptéris espacé	PR	LC	LC	R	3	–
<i>Dryopteris x complexa</i> nothosubsp. <i>complexa</i> Fraser-Jenk., 1987	Dryoptéride complexe, Dryoptéris complexe	–	NE	NE	RR	–	–
<i>Eleocharis mamillata</i> subsp. <i>austriaca</i> (Hayek) Strandh., 1965	Éléocharide d'Autriche, Scirpe d'Autriche, Souchet d'Autriche, Éléocharis d'Autriche	–	DD	–	–	–	–
<i>Eleocharis ovata</i> (Roth) Roem. & Schult., 1817	Éléocharide ovale, Éléocharide à épis ovales, Scirpe à épis ovales, Scirpe à inflorescence ovoïde, Éléocharis ovale	–	LC	NT	AR	–	–
<i>Epilobium collinum</i> C.C.Gmel., 1826	Épilobe des collines	–	LC	DD	RRR	–	–
<i>Equisetum x litorale</i> Kühlew. ex Rupr., 1845	Prêle du littoral, Prêle littorale	–	NE	NE	RR	–	–

<i>Eriophorum vaginatum</i> L., 1753	Linaigrette vaginée, Linaigrette engainée, Linaigrette à feuilles engainantes	–	LC	LC	AR	3	–
<i>Euphrasia nemorosa</i> (Pers.) Wallr., 1815	Euphrase des bois, Euphrase des forêts	–	LC	DD	RR	–	–
<i>Filago arvensis</i> L., 1753	Cotonnière des champs, Immortelle des champs, Logfie des champs	–	LC	VU	R	3	–
<i>Gagea lutea</i> (L.) Ker Gawl., 1809	Gagée jaune, Gagée des bois, Étoile jaune, Ornithogale jaune	PN	LC	NT	AR	3	–
<i>Geum rivale</i> L., 1753	Benoîte des ruisseaux	–	LC	LC	AR	3	–
<i>Herniaria glabra</i> L., 1753	Herniaire glabre, Herniole	–	LC	LC	AC	3	–
<i>Herniaria hirsuta</i> L., 1753	Herniaire hirsute, Herniaire velue, Herniaire hérissée	–	LC	VU	RR	3	–
<i>Hieracium brunelliforme</i> Arv.-Touv., 1888	Hieracium brunelliforme	–	LC	–	RRR	–	–
<i>Holosteum umbellatum</i> L., 1753	Holostée en ombelle	–	LC	NT	AR	1 hors milieux artificiels	–
<i>Huperzia selago</i> (L.) Bernh. ex Schrank & Mart., 1829	Huperzie sélagine, Lycopode sélagine, Lycopode dressé	PR	LC	LC	AR	3	–
<i>Illecebrum verticillatum</i> L., 1753	Illécèbre verticillé	–	LC	CR	RR	2	–
<i>Isolepis setacea</i> (L.) R.Br., 1810	Isolépide sétacée, Scirpe sétacé, Isolépis sétacé	–	LC	LC	AR	2	–
<i>Jasione laevis</i> Lam., 1779	Jasione lisse, Jasione pérenne, Jasione vivace	–	LC	EN	RR	–	–
<i>Jasione montana</i> L., 1753	Jasione des montagnes, Herbe à midi	–	LC	LC	AR	3	–
<i>Juncus filiformis</i> L., 1753	Jonc filiforme	–	LC	LC	R	3	–
<i>Lactuca alpina</i> (L.) Benth. & Hook.f., 1876	Laitue des Alpes, Cicerbite des Alpes, Mulgédie des Alpes	–	LC	NT	R	–	–
<i>Lactuca plumieri</i> (L.) Gren. & Godr., 1850	Laitue de Plumier, Cicerbite de Plumier, Laitue des montagnes, Laiteron de Plumier	–	LC	NT	RR	–	–
<i>Lathraea squamaria</i> L., 1753	Lathrée écailleuse, Clandestine écailleuse	–	LC	LC	R	3	–
<i>Leucojum vernum</i> L., 1753	Nivéole de printemps, Nivéole printanière	PR	LC	LC	AC	3	–
<i>Lilium martagon</i> L., 1753	Lis martagon, Lis de Catherine	–	LC	NT	R	–	–
<i>Logfia minima</i> (Sm.) Dumort., 1827	Logfie minime, Petite logfie, Petite cotonnière, Cotonnière naine, Logfie naine, Gnaphale nain	–	LC	LC	AR	3	–
<i>Lunaria rediviva</i> L., 1753	Lunaire vivace, Lunaire odorante	–	LC	LC	R	2	–

<i>Lycopodium clavatum</i> L., 1753	Lycopode en massue, Éguaire	—	LC	LC	AR	3	—
<i>Menyanthes trifoliata</i> L., 1753	Ményanthe trifolié, Trèfle d'eau, Ményanthe, Ményanthe trèfle d'eau	—	LC	LC	AR	3	—
<i>Montia arvensis</i> Wallr., 1840		—	LC	DD	RR	—	—
<i>Montia fontana</i> L., 1753	Montie des fontaines	—	LC	NT	R	—	—
<i>Montia hallii</i> (A.Gray) Greene, 1891		—	LC	DD	RR	—	—
<i>Myosotis discolor</i> Pers., 1797	Myosotis discolor, Myosotis bicolore, Myosotis changeant, Myosotis versicolore	—	LC	NT	AR	—	—
<i>Nardus stricta</i> L., 1753	Nard raide, Poil-de-bouc	—	LC	LC	AR	3	—
<i>Noccaea caerulescens</i> (J.Presl & C.Presl) F.K.Mey., 1973	Tabouret bleuâtre, Noccée bleuissante, Tabouret sylvestre, Tabouret bleuissant	—	LC	LC	R	3	—
<i>Nuphar pumila</i> (Timm) DC., 1821	Nénuphar nain, Petit nénuphar, Nénufar nain	PR	VU	VU	RR	1	1
<i>Oreoselinum nigrum</i> Delarbre, 1800	Oréosélin noir, Persil des montagnes, Persil de cerf, Peucédan persil des montagnes, Sélin des montagnes noir	—	LC	NT	RR	2	—
<i>Ornithopus perpusillus</i> L., 1753	Ornithope délicat, Pied-d'oiseau délicat	—	LC	LC	AR	3	—
<i>Papaver dubium</i> subsp. <i>lecoqii</i> (Lamotte) Syme, 1863	Pavot de Lecoq, Coquelicot de Lecoq	—	LC	NT	AR	—	—
<i>Parnassia palustris</i> L., 1753	Parnassie des marais, Hépatique blanche	—	LC	LC	RR	3	—
<i>Pedicularis sylvatica</i> L., 1753	Pédiculaire des forêts, Pédiculaire des bois, Herbe-aux-poux	—	LC	NT	AR	3	—
<i>Pilosella aurantiaca</i> (L.) F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Piloselle orangée, Épervière orangée	—	DD	LC	AR	—	—
<i>Pilosella caespitosa</i> (Dumort.) P.D.Sell & C.West, 1967	Piloselle cespitueuse, Piloselle gazonnante, Épervière des prairies, Épervière cespitueuse	—	LC	DD	RR	—	—
<i>Pilosella lactucella</i> (Wallr.) P.D.Sell & C.West, 1967	Piloselle petite-laitue, Épervière petite-laitue, Épervière auriculée	—	LC	LC	AC	2	—
<i>Pilosella lactucella</i> subsp. <i>lactucella</i> (Wallr.) P.D.Sell & C.West, 1967		—	LC	LC	AR	2	—
<i>Pinguicula vulgaris</i> L., 1753	Grassette commune, Grassette vulgaire	—	LC	VU	RR	2	—
<i>Polystichum braunii</i> (Spenn.) Fée, 1852	Polystic de Braun	PN	NT	EN	RR	1	1

<i>Polystichum x luerssenii</i> (Dörfl.) Hahne, 1904	Polystic de Luerssen	–	NE	NE	RR	–	–
<i>Potamogeton polygonifolius</i> Pourr., 1788	Potamot à feuilles de renouée	PR	LC	NT	AR	2	–
<i>Potentilla crantzii</i> (Crantz) Beck ex Fritsch, 1897	Potentille de Crantz, Potentille de Salzbourg	PR	LC	EN	RR	1	–
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Raeusch., 1797	Potentille dressée, Potentille tormentille, Tormentille	–	LC	LC	C	3	–
<i>Potentilla micrantha</i> Ramond ex DC., 1805	Potentille à petites fleurs	–	LC	VU	RR	1	–
<i>Pseudorchis albida</i> (L.) Á.Löve & D.Löve, 1969	Faux orchis blanc, Pseudorchis blanc, Orchis blanc	–	LC	NT	RR	3	–
<i>Pulmonaria mollis</i> Wulfen ex Hornem., 1813	Pulmonaire molle	–	DD	DD	RR	–	–
<i>Pyrola minor</i> L., 1753	Pyrole mineure, Petite pyrole	–	LC	NT	RR	–	–
<i>Ranunculus platanifolius</i> L., 1767	Renoncule à feuilles de platane	–	LC	VU	RR	–	–
<i>Rhynchospora alba</i> (L.) Vahl, 1805	Rhynchospore blanc	–	LC	NT	R	3	1
<i>Rhynchospora fusca</i> (L.) W.T.Aiton, 1810	Rhynchospore brun, Rhynchospore fauve	PR	LC	VU	RR	1	1
<i>Ribes petraeum</i> Wulfen, 1781	Groseillier des rochers, Groseillier des rocailles	–	LC	NT	RR	–	–
<i>Rosa pendulina</i> L., 1753	Rosier pendant, Rosier des Alpes, Rosier à fruits pendants	–	LC	NT	RR	–	–
<i>Rubus canescens</i> DC., 1813	Ronce blanchissante, Ronce blanchâtre	–	LC	LC	R	2	–
<i>Saxifraga granulata</i> L., 1753	Saxifrage granulée, Herbe à la gravelle, Casse-pierre	–	LC	LC	C	3	–
<i>Saxifraga paniculata</i> Mill., 1768	Saxifrage paniculée, Saxifrage aizoon	PR	LC	CR	RRR	1	–
<i>Scheuchzeria palustris</i> L., 1753	Scheuchzérie des marais, Scheuchzérie des tourbières	PN	NT	NT	RR	1	1
<i>Scleranthus perennis</i> L., 1753	Scléranthe vivace, Scléranthe pérenne	–	LC	NT	R	3	–
<i>Scorzonera humilis</i> L., 1753	Scorsonère humble, Scorsonère des prés, Petite scorsonère	–	LC	NT	AC	3	–
<i>Scorzoneroïdes pyrenaica</i> (Gouan) Holub, 1977	Liondent des Pyrénées, Fausse scorsonère des Pyrénées	–	LC	NT	R	–	–
<i>Sedum annuum</i> L., 1753	Orpin annuel	–	LC	NT	R	–	–

<i>Selinum carvifolia</i> (L.) L., 1762	Sélin à feuilles de carvi	–	LC	NT	AC	–	–
<i>Silaum silaus</i> (L.) Schinz & Thell., 1915	Silaüs des prés, Cumin des prés, Silaüs jaunâtre	–	LC	LC	CC	3	–
<i>Sparganium natans</i> L., 1753	Rubanier nain, Petit rubanier	–	NT	–	RRR	–	1
<i>Spinulum annotinum</i> (L.) A.Haines, 2003	Spinulum interrompu, Lycopode interrompu, Lycopode à feuilles de genévrier, Lycopode à rameaux d'un an	PR	LC	LC	AR	3	–
<i>Streptopus amplexifolius</i> (L.) DC., 1805	Streptope amplexicaule, Streptope à feuilles embrassantes, Uvulaire, Uvulaire à feuilles embrassantes, Sceau-de-Salomon rameux	PR	LC	EN	RR	1	–
<i>Teesdalia nudicaulis</i> (L.) W.T.Aiton, 1812	Téedalie à tiges nues	–	LC	NT	AR	2	–
<i>Thesium pyrenaicum</i> Pourr., 1788	Thésion des Pyrénées, Thésium des Pyrénées, Thésion des prés	–	LC	EN	RR	1	–
<i>Trichophorum cespitosum</i> (L.) Hartm., 1849	Trichophore cespiteux, Scirpe en touffe, Souchet gazonnant, Scirpe cespiteux	–	LC	LC	R	3	–
<i>Trichophorum cespitosum</i> subsp. <i>germanicum</i> (Palla) Hegi, 1908	Trichophore d'Allemagne, Souchet d'Allemagne, Scirpe d'Allemagne	–	LC	LC	RR	3	–
<i>Trollius europaeus</i> L., 1753	Trolle d'Europe, Boule-d'or	–	LC	VU	RR	3	–
<i>Turritis glabra</i> L., 1753	Tourette glabre, Arabette glabre	–	LC	NT	AR	–	–
<i>Utricularia ochroleuca</i> R.W.Hartm., 1857	Utriculaire jaunâtre, Utriculaire d'un vert jaunâtre	PN	NT	VU	RR	1	1
<i>Veratrum album</i> L., 1753	Véâtre blanc, Varaire, Varaire blanc	PR	LC	EN	RR	1	–
<i>Vicia villosa</i> Roth, 1793	Vesce velue, Vesce des sables	–	LC	LC	RR	3	–
<i>Viola lutea</i> Huds., 1762	Violette jaune, Pensée jaune	–	LC	NT	RR	–	–
<i>Viola tricolor</i> L., 1753	Violette tricolore, Pensée sauvage, Pensée tricolore	–	LC	NT	R	–	–
<i>Viola tricolor</i> subsp. <i>saxatilis</i> (F.W.Schmidt) Arcang., 1882	Violette des rochers, Pensée des rochers	–	LC	NT	R	–	–
<i>Vulpia bromoides</i> (L.) Gray, 1821	Vulpie queue-d'écureuil, Vulpie faux brome	–	LC	DD	R	3	–

Annexe 3. Liste des espèces floristiques exotiques envahissantes observées sur le territoire de la CCBHV. Nat : Naturalisée, Occ. : Occasionnelle, Rareté régionale : RR, R, AR, AC, C, CC à CCC (extrêmement commun) avec R : rare, A : assez, C : commun

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Indigénat	Statut	Rareté
<i>Amaranthus retroflexus</i> L., 1753	Amarante réfléchie, Amaranthe à racines rouges, Blé rouge	Nat.	Mineure	C
<i>Berberis aquifolium</i> Pursh, 1814	Mahonia à feuilles de houx, Mahonie à feuilles de houx, Faux houx, Épine-vinette à feuilles de houx	Nat. ?	Implantée	AC
<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	Bident feuillé, Bident à fruits noirs, Bident feuillu	Nat.	Implantée	AC
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleia de David, Buddleia du père David, Arbre-à-papillon, Arbre-aux-papillons	Nat.	Implantée	AC
<i>Ceratochloa sitchensis</i> (Trin.) Cope & Ryves, 1996	Brome de Sitka	Occ.?	Mineure	RR
<i>Datura stramonium</i> L., 1753	Datura, stramoine	Nat.	Mineure	AR
<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	Élodée du Canada	Nat.	Implantée	AC
<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	Épilobe cilié	Nat.	Potentiellement envahissante	AC
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	Érigéron annuel, Vergerette annuelle, Sténactide annuelle	Nat.	Implantée	CC
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Érigéron du Canada, Conyze du Canada, Vergerette du Canada	Nat.	Liste d'observation	CC
<i>Galinsoga parviflora</i> Cav., 1795	Galinsoge à petites fleurs, Piquant blanc, Herbe piment, Petit piquant	Nat.	Mineure	AR
<i>Galinsoga quadriradiata</i> Ruiz & Pav., 1798	Galinsoga quadriradié, Galinsoge quadriradiée, Galinsoga cilié, Galinsoge ciliée	Nat.	Mineure	C
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	Impatiens glanduleuse, Balsamine de l'Himalaya, Balsamine géante, Balsamine rouge	Nat.	Implantée	C
<i>Impatiens parviflora</i> DC., 1824	Impatiens à petites fleurs, Balsamine à petites fleurs	Nat.	Implantée	AC
<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	Jonc ténu, Jonc grêle, Jonc fin	Nat.	Implantée	CC
<i>Lamium galeobdolon</i> subsp. <i>argentatum</i> (Smejkal) J.Duvign., 1987	Lamier jaune à feuilles argentées, Lamier argenté	Nat.	Emergente	AR
<i>Lepidium virginicum</i> L., 1753	Passerage de Virginie	Nat.	Liste d'observation	AR

<i>Lysimachia punctata</i> L., 1753	Lysimaque ponctuée	Nat.	Emergente	AR
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune, Vigne-vierge à cinq folioles, Vigne-vierge insérée	Nat.	Implantée	CC
<i>Pinus strobus</i> L., 1753	Pin Weymouth, Pin du Lord, Pin blanc	Occ.	Liste d'alerte	AR
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Prunier laurier-cerise, Laurier-cerise, Laurier-palme	Occ.	Liste d'alerte	AR
<i>Prunus serotina</i> Ehrh., 1784	Prunier tardif, Cerisier tardif, Cerisier noir, Cerisier d'automne	Nat.	Emergente	R
<i>Pseudotsuga menziesii</i> (Mirb.) Franco, 1950	Douglas de Menzies, Sapin de Douglas, Pin de l'Orégon, Douglas, Sapin de Douglas, Pseudotsuga de Menzies	Occ.	Liste d'observation	AC
<i>Quercus rubra</i> L., 1753	Chêne rouge, Chêne rouge d'Amérique	Occ.	Liste d'alerte	AC
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon, Reynoutrie du Japon	Nat.	Implantée	CC
<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtek & Chrtková, 1983	Renouée de Bohême, Reynoutrie de Bohême	Nat.	Emergente	R
<i>Rhus typhina</i> L., 1756	Sumac vinaigrier, Sumac hérissé, Sumac Amarante, Sumac de Virginie, Vinaigrier de Virginie	Nat.	Potentiellement envahissante	AC
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Acacia blanc, Robinier, Robinier faux acacia	Nat.	Implantée	CC
<i>Sagittaria latifolia</i> Willd., 1805	Sagittaire à feuilles larges, Sagittaire à larges feuilles, Sagittaire obtuse	Nat.?	Potentiellement envahissante	R
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon du Cap, Séneçon à dents inégales, Séneçon sud-africain, Séneçon à feuilles étroites, Séneçon d'Harvey	Nat.	Implantée	AC
<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	Tête d'or	Nat.	Implantée	C
<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	Tête d'or	Nat.	Implantée	C
<i>Spiraea alba</i> Du Roi, 1772	Spirée blanche	Nat.	Emergente	RR
<i>Spiraea chamaedryfolia</i> L., 1753	Spirée à feuilles de petit chêne, Spirée à feuilles de germandrée	Occ.	Liste d'alerte	RR
<i>Spiraea douglasii</i> Hook., 1832	Spirée de Douglas	Occ.	Emergente	RR
<i>Spiraea japonica</i> L.f., 1782	Spirée du Japon	Occ.	Emergente	R
<i>Spiraea x billardii</i> Hérincq, 1857	Spirée de Billiard	Nat.	Emergente	R
<i>Symphyotrichum lanceolatum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	Symphyotriche lancéolé, Aster lancéolé	Nat.	Implantée	AR

<i>Vinca major</i> L., 1753	Pervenche élevée, Grande pervenche, Pervenche à grandes fleurs	Occ.	Emergente	AR
------------------------------------	--	------	-----------	----

Annexe 4. Liste des espèces faunistiques recensées sur le territoire de la CCBHV. ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, EDP : Espèce Déterminante Parc

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Inscrite aux Directives « Oiseaux » ou « Habitats »	Liste rouge européenne	Liste rouge nationale	Espèce déterminante ZNIEFF Grand-Est	Dernière année d'observation	Statut	EDP
Mammifères terrestres								
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre	/	LC	LC	/	2017	/	P5
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	/	LC	LC	/	2023	Règlementée	P4
<i>Castor fiber</i>	Castor d'Eurasie	CDH2, CDH4	LC	LC	Oui	2023	Protégée	P2
<i>Cervus elaphus</i>	Cerf élaphe	/	/	LC	/	2023	Règlementée	P4
<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot	/	NT	LC	Oui	2012	/	P3
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	/	LC	LC	/	2020	Protégée	P4
<i>Felis silvestris</i>	Chat forestier, Chat sauvage	CDH4	/	LC	Oui	2023	Protégée/règlementée	P3
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	/	LC	LC	/	2023	Règlementée	P4
<i>Martes foina</i>	Fouine	/	/	LC	/	2023	Règlementée	P5
<i>Martes martes</i>	Martre des pins	CDH5	LC	LC	/	2023	Règlementée	P4
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	/	LC	LC	/	2023	Règlementée	P5
<i>Micromys minutus</i>	Rat des moissons	/	LC	LC	/	2022	/	P4
<i>Microtus agrestis</i>	Campagnol agreste	/	LC	LC	/	2021	/	P5
<i>Microtus arvalis</i>	Campagnol des champs	/	LC	LC	/	2021	/	P5
<i>Mustela erminea</i>	Hermine	/	LC	LC	Oui	2022	Règlementée	P4
<i>Neomys fodiens</i>	Crossope aquatique, Musaraigne aquatique, Musaraigne d'eau, Musaraigne porte-rame	/	LC	LC	Oui	2021	Protégée	P3
<i>Procyon lotor</i>	Raton laveur	/	/	/	/	2020	Règlementée	/
<i>Rupicapra rupicapra</i>	Chamois des Alpes	CDH5	LC	LC	/	2023	Règlementée	P4
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux	/	LC	LC	Oui	2023	Protégée	P4
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	/	LC	LC	/	2023	Règlementée	P5

<i>Talpa europaea</i>	Taube d'Europe	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	/	LC	LC	/	2023	Règlementée	P5
Chiroptères								
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	CDH2, CDH4	VU	LC	Oui	2017	Protégée	P4
<i>Chiroptera</i>	Chiroptère	CDH4	/	/	/	2022	Protégée/règlementée	/
<i>Chiroptera</i>	Chiroptère	CDH4	/	/	/	2022	Protégée	/
<i>Eptesicus nilssonii</i>	Sérotine de Nilsson	CDH4	LC	DD	Oui	2022	Protégée	P1
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	CDH4	/	NT	Oui	2022	Protégée	P4
<i>Eptesicus sp.</i>	Sérotine sp.	/	/	/	/	2022	Protégée	/
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	CDH4	LC	LC	/	2016	Protégée	/
<i>Myotis alacathoe</i>	Murin d'Alacathoe	CDH4	DD	LC	Oui	2022	Protégée/règlementée	P4
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	CDH2, CDH4	/	NT	Oui	2020	Protégée	P2
<i>Myotis brandtii</i>	Murin de Brandt	CDH4	/	LC	Oui	2018	Protégée	P2
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	CDH4	/	LC	Oui	2022	Protégée	P4
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées, Vespertilion à oreilles échancrées	CDH2, CDH4	LC	LC	Oui	2022	Protégée	P2
<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	CDH2, CDH4	/	LC	Oui	2022	Protégée	P2
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	CDH4	LC	LC	Oui	2022	Protégée	P4
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer, Vespertilion de Natterer	CDH4	/	LC	Oui	2022	Protégée	P2
<i>Myotis sp.</i>	Murin sp.	/	/	/	/	2022	Protégée/règlementée	/
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	CDH4	LC	NT	Oui	2022	Protégée/règlementée	P3
<i>Nyctalus sp.</i>	Noctule	/	/	/	/	2016	Protégée	/
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	CDH4	/	NT	Oui	2017	Protégée	P3
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	CDH4	/	NT	Oui	2022	Protégée/règlementée	P4
<i>Pipistrellus sp.</i>	Pipistrelle	/	/	/	/	2022	Protégée	/
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux, Oreillard septentrional	CDH4	/	LC	Oui	2017	Protégée	P4
<i>Plecotus sp.</i>	Oreillard sp.	/	/	/	/	2022	Protégée	/

<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	CDH2, CDH4	NT	LC	Oui	2022	Protégée	P3
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	CDH2, CDH4	/	LC	Oui	2022	Protégée	P3
<i>Vespertilio murinus</i>	Vespertilion bicolore, Sérotine bicolore	CDH4	/	DD	Oui	2017	Protégée	P1
Oiseaux								
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	/	LC	LC, NA, NA	Oui	2023	Protégée/règlementée	P4
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	/	LC	NA, LC, NA	/	2023	Protégée/règlementée	P5
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	/	LC	NA, DD, NT	Oui	2022	Protégée	P4
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue, Orite à longue queue	/	LC	LC, NA	/	2023	Protégée	P5
<i>Aegolius funereus</i>	Chouette de Tengmalm, Nyctale de Tengmalm	CDO1	LC	LC	Oui	2023	Protégée/règlementée	P2
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	CDO22	LC	LC, NT, NA	/	2023	Règlementée	P3
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-Pêcheur d'Europe	CDO1	LC	VU, NA	Oui	2022	Protégée	P4
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	CDO21, CDO31	LC	NA, LC, LC	/	2023	Règlementée	P5
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	/	LC	VU, DD, NA	Oui	2023	Protégée	P3
<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle	/	LC	LC, NA, NA	Oui	2022	Protégée	P2
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	/	LC	DD, LC	/	2023	Protégée	P4
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	/	NT	DD, NT	/	2023	Protégée	P5
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	CDO1	LC	VU	/	2022	Protégée/règlementée	P6
<i>Ardea alba</i>	Grande Aigrette	CDO1	LC	NT, LC	Oui	2022	Protégée Règlementée	P5
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	/	LC	NA, NA, LC	Oui	2023	Protégée	P5
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpré	CDO1	LC	LC	Oui	2022	/	P6

<i>Bonasa bonasia</i>	Gélinotte des bois	CDO1, CDO22	LC	NT	Oui	2023	Règlementée	P1
<i>Bubo bubo</i>	Grand-Duc d'Europe	CDO1	LC	LC	Oui	2023	Protégée/règlementée	P3
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	/	LC	LC, NA, NA	/	2023	Protégée/règlementée	P5
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	/	LC	VU, NA, NA	Oui	2023	Protégée	P4
<i>Carduelis citrinella</i>	Venturon montagnard	/	LC	NT	Oui	2023	Protégée	P2
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	/	LC	LC	/	2023	Protégée	P5
<i>Certhia familiaris</i>	Grimpereau des bois	/	LC	NA, LC	Oui	2023	Protégée	P5
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	/	LC	VU, NA, NA	Oui	2023	Protégée	P4
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	CDO1	LC	NA, LC, NA	Oui	2023	Protégée	P5
<i>Cinclus cinclus</i>	Cinle plongeur	/	LC	LC	Oui	2023	Protégée	P3
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyaux	/	LC	LC, NA	/	2023	Protégée	P5
<i>Columba livia f. domestica</i>	Pigeon biset domestique	/	LC	/	/	2023	/	P5
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	CDO22	LC	NA, NA, LC	Oui	2023	Règlementée	P5
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	CDO21, CDO31	LC	LC, NA, LC	/	2023	Règlementée	P5
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	/	LC	LC	Oui	2023	Protégée	P3
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	CDO22	LC	LC, NA	/	2023	/	P5
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeaux freux	CDO22	VU	LC, LC	/	2022	/	P5
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	CDO22	LC	LC, NA	/	2023	Protégée	P5
<i>Coturnix coturnix</i>	Caille des blés	CDO22	NT	LC, NA	Oui	2022	Règlementée	/
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	/	LC	DD, LC	/	2023	Protégée	P5
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	/	LC	NA, LC	/	2023	Protégée	P5
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	/	LC	DD, NT	/	2023	Protégée	P4
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	/	LC	LC, NA	/	2023	Protégée	P5
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	CDO1	LC	LC	Oui	2022	Protégée	P5

<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	/	LC	VU	Oui	2023	Protégée	P5
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	CDO1	LC	LC	Oui	2023	Protégée	P5
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	/	LC	LC	Oui	2022	Protégée	P6
<i>Emberiza cia</i>	Bruant fou	/	LC	LC	Oui	2013	Protégée	P2
<i>Emberiza cirulus</i>	Bruant zizi	/	LC	NA, LC	Oui	2022	Protégée	P3
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	/	LC	NA, VU, NA	Oui	2023	Protégée	P4
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	/	LC	LC, NA, NA	/	2023	Protégée	P5
<i>Eudromias morinellus</i>	Pluvier guignard	CDO1	LC	NT, RE	/	2018	Protégée	P5
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	CDO1	LC	LC, NA, NA	Oui	2023	Protégée/règlementée	P3
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	/	LC	LC, NA	Oui	2022	Protégée/règlementée	P5
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	/	LC	NA, NT, NA	/	2023	Protégée/règlementée	P5
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	/	LC	DD, VU	Oui	2023	Protégée	P4
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	/	LC	LC, NA, NA	/	2023	Protégée	P5
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du nord, Pinson des Ardennes	/	LC	NA, DD	/	2023	Protégée	P5
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	CDO22	LC	LC, NA	/	2023	/	P5
<i>Glaucidium passerinum</i>	Chevêchette d'Europe, Chouette chevêchette	CDO1	LC	NT	Oui	2023	Protégée/règlementée	P2
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	CDO1	LC	CR, NA, NT	Oui	2023	Protégée/règlementée	P5
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant	/	/	LC, NA	/	2023	/	P5
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	/	LC	DD, NT	/	2023	Protégée	P4
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	/	LC	NA, LC, NA	Oui	2023	Protégée	P5
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	CDO1	LC	NT, NA, NA	Oui	2023	Protégée	P3
<i>Lanius excubitor</i>	Pie-grièche grise	/	LC	EN, NA	Oui	2009	Protégée	P3

<i>Linaria cannabina</i>	Linotte mélodieuse	/	LC	VU, NA, NA	Oui	2023	Protégée	P4
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	/	LC	Na, NT	Oui	2012	Protégée	P4
<i>Lophophanes cristatus</i>	Mésange huppée	/	LC	LC	/	2023	Protégée	P4
<i>Loxia curvirostra</i>	Bec-croisé des sapins	/	LC	LC, NA	Oui	2023	Protégée	P3
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	CDO1	LC	LC, NA	Oui	2023	Protégée	P4
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	/	LC	LC, NA	/	2022	Protégée	P5
<i>Merops apiaster</i>	Guêpier d'Europe	/	LC	LC, NA	Oui	2023	Protégée	P6
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	CDO1	LC	LC, NA	Oui	2021	Protégée	P5
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	CDO1	LC	NA, VU, VU	Oui	2023	Protégée/règlementée	P4
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	/	LC	LC, NA	/	2023	Protégée	P5
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	/	LC	LC, NA	/	2023	Protégée	P5
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	/	LC, DD	/	Oui	2022	Protégée	P5
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	/	LC	NT, DD	Oui	2023	Protégée	P4
<i>Nucifraga caryocatactes</i>	Cassenoix moucheté	/	LC	LC, NA	Oui	2022	Protégée	P2
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	/	LC	NT, DD	Oui	2023	Protégée	P2
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe, Loriot jaune	/	LC	NA, LC	/	2023	Protégée	P5
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	/	LC	LC, NA, NA	/	2023	Protégée	P5
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	/	LC	LC, NA	/	2023	Protégée	P5
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	/	LC	EN	Oui	2022	Protégée	P4
<i>Pavo cristatus</i>	Paon	/	LC	NE	/	2023	/	/
<i>Periparus ater</i>	Mésange noire	/	LC	LC, NA, NA	/	2023	Protégée	P4
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	CDO1	LC	LC, LC	Oui	2023	Protégée/règlementée	P4
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	/	LC	LC, LC, NA	Oui	2023	Protégée	P5
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	CDO21, CDO31	LC	LC	/	2021	/	P5
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	/	LC	LC, NA, NA	/	2023	Protégée	P5

<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	/	LC	NA, LC	Oui	2023	Protégée	P5
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	/	LC	LC, NA, NA	/	2023	Protégée	P5
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	/	LC	NT, NA	Oui	2023	Protégée	P3
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	/	LC	NT, DD	/	2023	Protégée	P3
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	CDO22	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Picus canus</i>	Pic cendré	CDO1	/	EN	Oui	2023	Protégée	P3
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	/	LC	LC	/	2023	Protégée	P5
<i>Plectrophenax nivalis</i>	Bruant des neiges	/	LC	NA, NA	/	2016	Protégée	P6
<i>Poecile montanus</i>	Mésange boréale	/	LC	VU	Oui	2023	Protégée	P4
<i>Poecile palustris</i>	Mésange nonnette	/	LC	LC	/	2023	Protégée	P5
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	/	LC	LC, NA	/	2023	Protégée	P5
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	/	LC	VU, NA	Oui	2023	Protégée	P3
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	/	LC	NA, NA, LC	/	2023	Protégée	P5
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	/	LC	NA, NT, NA	/	2023	Protégée	P4
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés, Traquet tarier	/	LC	VU, DD	Oui	2023	Protégée	P2
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	/	LC	NT, NA, NA	Oui	2023	Protégée	P5
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	CDO21, CDO32	LC	NA, LC, LC	Oui	2023	Règlementée	P4
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	/	LC	NA, VU	Oui	2023	Protégée	P4
<i>Sitta europaea</i>	Sitelle torchepot	/	LC	LC	/	2023	Protégée	P5
<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes	/	LC	DD, NA, LC	Oui	2023	Protégée	P2
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	CDO22	LC	NA, LC	/	2023	Règlementée	P5
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	/	LC	NA, LC	/	2023	Protégée/règlementée	P5
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	CDO22	LC	LC, NA, LC	/	2023	Règlementée	P5
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	/	LC	NA, NA, LC	/	2023	Protégée	P5

<i>Sylvia borin</i>	Fauvette des jardins	/	LC	DD, NT	/	2023	Protégée	P5
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	/	LC	DD, LC	/	2023	Protégée	P5
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	/	LC	LC, NA	Oui	2023	Protégée	P5
<i>Tetrao urogallus</i>	Grand Tétras	CDO1, CDO22, CDO32	LC	VU	Oui	2020	Protégée/règlementée	P1
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	/	LC	LC, NA	/	2023	Protégée	P5
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	CDO22	LC	LC, NA	/	2022	Règlementée	P5
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	CDO22	LC	LC, NA, NA	/	2023	Règlementée	P5
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	CDO22	LC	NA, NA, LC	/	2023	Règlementée	P5
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	CDO22	LC	LC, LC	Oui	2023	Règlementée	P4
<i>Turdus torquatus</i>	Merle à plastron	/	LC	DD, LC	Oui	2023	Protégée	P2
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	CDO22	LC	NA, LC, NA	/	2023	Règlementée	P5
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	/	LC	LC, NA	Oui	2023	Protégée	P3
Reptiles								
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet fragile	/	LC	LC	Oui	2023	Protégée	P5
<i>Coronella austriaca</i>	Coronelle lisse	CDH4	LC	LC	Oui	2010	Protégée	P4
<i>Lacerta agilis</i>	Lézard des souches / agiles	CDH4	LC	NT	Oui	2022	Protégée	P5
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	/	NE	LC	Oui	2023	Protégée	P5
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	CDH4	LC	LC	Oui	2023	Protégée	P5
<i>Trachemys scripta</i>	Trachémyde écrite, Tortue de Floride	/	/	/	/	/	Règlementée	P6
<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare	/	LC	LC	Oui	2023	Protégée	P5
Arachnides								
<i>Araneus diadematus</i>	Épeire diadème	/	/	/	/	/	/	/
<i>Meta menardi</i>	/	/	/	/	/	2021	/	/
<i>Zelotes subterraneus</i>	/	/	/	LC	/	2022	/	/
Insectes – Coléoptères								

<i>Adalia decempunctata</i>	Coccinelle à dix points	/	/	NE	/	2022	/	/
<i>Aphidecta oblitterata</i>	/	/	/	NE	/	2022	/	/
<i>Carabus problematicus</i>	Carabe à problème	/	/	NE	/	2020	/	/
<i>Chrysolina fastuosa</i>	/	/	/	NE	/	2022	/	/
<i>Coccinella septempunctata</i>	Coccinelle à 7 points, Coccinelle, Bête à bon Dieu	/	/	NE	/	2022	/	/
<i>Halyzia sedecimguttata</i>	Grande coccinelle orange	/	/	NE	/	2022	/	/
<i>Ips typographus</i>	/	/	/	NE	/	2020	/	/
<i>Myzia oblongoguttata</i>	Coccinelle zébrée	/	/	NE	/	2022	/	/
<i>Oiceoptoma thoracicum</i>	Silphe à corselet rouge, Silphe à corselet orange	/	/	NE	/	2022	/	/
<i>Rutpela maculata</i>	Lepture tachetée, Lepture cycliste	/	LC	NE	/	2022	/	/
<i>Stenurella melanura</i>	Lepture à poils durs	/	LC	NE	/	2021	/	/
<i>Stictoleptura fulva</i>	Lepture sauvage, Lepture fauve	/	LC	NE	/	2020	/	/
<i>Stictoleptura rubra</i>	Lepture cardinale (femelle), Lepture papale (mâle), Lepture rouge	/	LC	NE	/	2022	/	/
<i>Subcoccinella vigintiquatuoropunctata</i>	Coccinelle à 24 points	/	/	NE	/	2022	/	/
<i>Timarcha tenebricosa</i>	Grand crache-sang, Crache-sang	/	/	NE	/	2021	/	/
Insectes - Hémiptères								
<i>Elasmucha fieberi</i>	/	/	/	NE	/	2022	/	/
Insectes - Mantoptères								
<i>Mantis religiosa</i>	Mante religieuse	/	/	NE	Oui	2022	/	/
Insectes - Orthoptères								
<i>Barbitistes serricauda</i>	Barbitiste des bois, Barbitiste queue-en-scie	/	LC	NE	Oui	2022	/	P4
<i>Bicolorana bicolor</i>	Decticelle bicolore	/	LC	NE	Oui	2022	/	P5
<i>Calliptamus italicus</i>	Caloptène italien, Criquet italien, Calliptame italique, Criquet italique	/	LC	NE	Oui	2022	/	P5
<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet verte-échine	/	LC	NE	/	2022	/	P5

<i>Chrysochraon dispar</i>	Criquet des clairières	/	LC	NE	/	2022	/	P5
<i>Conocephalus fuscus</i>	Conocéphale bigarré, Xiphidion Brun	/	LC	NE	/	2022	/	P5
<i>Decticus verrucivorus</i>	Dectique verrucivore, Sauterelle à sabre, Sauterelle rondue, Dectique commun	/	LC	NE	Oui	2022	/	P3
<i>Euthystira brachyptera</i>	Criquet des Genévriers	/	LC	NE	Oui	2022	/	P4
<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux, Oedipode bimouchetée	/	LC	NE	/	2022	/	P5
<i>Gomphocerippus brunneus</i>	Criquet duettiste, Sauteriot	/	LC	NE	/	2022	/	P5
<i>Gomphocerippus rufus</i>	Gomphocère roux, Gomphocère, Gomphocère fauve	/	LC	NE	/	2022	/	P5
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre, Grillon des champs, Gril, Riquet, Cricri, Grésillon, Grillon sauvage, Petit Cheval du Bon Dieu, Grill	/	LC	/	/	2018	/	P5
<i>Leptophyes punctatissima</i>	Leptophye ponctuée, Sauterelle ponctuée, Barbitiste très ponctué	/	LC	NE	/	2022	/	P5
<i>Mecostethus parapleurus</i>	Criquet des Roseaux, Parapleure alliacé	/	LC	NE	Oui	2022	/	P5
<i>Metrioptera brachyptera</i>	Decticelle des bruyères	/	LC	NE	Oui	2022	/	P1
<i>Miramella alpina</i>	Miramelle alpestre	/	LC	NE	Oui	2023	/	P3
<i>Myrmeleotettix maculatus</i>	Gomphocère tacheté, Gomphocère double-signé	/	LC	NE	Oui	2022	/	P1
<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois, Grillon forestier, Nemobie forestier, Némobie forestière	/	LC	NE	/	2022	/	P5
<i>Oecanthus pellucens</i>	Grillon d'Italie, Oecanthe transparent, Grillon transparent, Vairèt	/	LC	NE	/	2022	/	P5
<i>Oedipoda caerulea</i>	Œdipode turquoise, Criquet à ailes bleues et noires, Criquet	/	LC	NE	/	2022	/	P5

	bleu, Criquet rubané, Œdipode bleue, Œdipode bleuâtre							
<i>Omocestus haemorrhoidalis</i>	Criquet rouge-queue	/	LC	NE	Oui	2022	/	P2
<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène	/	LC	NE	Oui	2023	/	P4
<i>Omocestus viridulus</i>	Criquet verdelet, Criquet smaragdin	/	LC	NE	Oui	2022	/	P3
<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Decticelle cendrée, Ptérolèpe aptère	/	LC	NE	/	2022	/	P5
<i>Platycleis albopunctata</i>	Decticelle grisâtre, Dectique gris	/	LC	/	/	2022	/	P5
<i>Pseudochorthippus montanus</i>	Criquet palustre	/	LC	NE	Oui	2022	/	P1
<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures, Oedipode parallèle	/	LC	NE	/	2022	/	P5
<i>Pteronemobius heydenii</i>	Grillon des marais	/	LC	NE	Oui	2022	/	P4
<i>Roeseliana roeselii</i>	Decticelle bariolée, Dectique brévipenne	/	/	NE	/	2022	/	P5
<i>Ruspolia nitidula</i>	Conocéphale gracieux, Conocéphale mandibulaire	/	LC	NE	/	2022	/	P5
<i>Stenobothrus lineatus</i>	Criquet de la Palène, Sténobothre ligné, Criquet du Brachypode	/	LC	NE	Oui	2022	Protégée	P4
<i>Stenobothrus stigmaticus</i>	Sténobothre nain	/	LC	NE	Oui	2022	/	P2
<i>Stethophyma grossum</i>	Criquet ensanglanté	/	LC	NE	Oui	2022	/	P4
<i>Tessellana tessellata</i>	Decticelle carroyée, Dectique marqueté	/	LC	NE	Oui	2022	/	P3
<i>Tetrix subulata</i>	Tétrix riverain, Tétrix subulé, Tétrix subulée, Criquet à corselet allongé	/	LC	NE	/	2022	/	P5
<i>Tetrix undulata</i>	Tétrix forestier	/	LC	NE	/	2022	/	P4
<i>Tettigonia cantans</i>	Sauterelle cymbalière, Sauterelle chanteuse	/	LC	NE	/	2022	/	P3

<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande Sauterelle verte, Sauterelle verte (des prés), Tettigonie verte, Sauterelle à coutelas	/	LC	NE	/	2022	/	P5
Insectes - Odonates								
<i>Aeshna cyanea</i>	Aeschne bleue	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Aeshna grandis</i>	Grande Aeschne	/	LC	LC	/	2022	/	P4
<i>Aeshna juncea</i>	Aeschne des joncs	/	LC	NT	Oui	2015	/	P1
<i>Aeshna subarctica</i>	/	/	/	NE	Oui	2015	/	P1
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Ceriagrion tenellum</i>	Agrion délicat	/	LC	LC	Oui	2022	/	P1
<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Cordulegaster bidentata</i>	Cordulégastré bidenté	/	NT	LC	Oui	2022	/	P2
<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastré annelé	/	LC	LC	/	2023	/	P4
<i>Cordulia aenea</i>	Cordulie bronzée	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Crocothemis erythraea</i>	Crocothémis écarlate	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Erythromma lindenii</i>	Agrion de Vander Linden, Naïade de Vander Linden	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Erythromma najas</i>	Naïade aux yeux rouges	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Erythromma viridulum</i>	Naïade au corps vert	/	LC	LC	/	2022	/	P4
<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphe joli	/	/	/	/	2023	/	/
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Ischnura pumilio</i>	Agrion nain	/	LC	LC	Oui	2022	/	P4
<i>Leste dryas</i>	Leste des bois, Leste dryade	/	LC	LC	Oui	2022	/	P3
<i>Lestes dryas</i>	Leste des bois, Leste dryade	/	LC	LC	Oui	2023	/	P3
<i>Lestes sponsa</i>	Leste fiancé	/	LC	NT	Oui	2022	/	P3
<i>Lestes virens vestalis</i>	Leste verdoyant septentrional	/	/	/	/	2022	/	P2

<i>Leucorrhinia dubia</i>	Leucorrhine douteuse	/	LC	NT	Oui	2023	/	P1
<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Leucorrhine à gros thorax	CDH2, CDH4	LC	NT	Oui	2022	Protégée	P2
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Libellula quadrimaculata</i>	Libellule quadrimaculée, Libellule à quatre taches	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Gomphe à forceps, Gomphe à pinces	/	/	LC	/	2022	/	P5
<i>Orthetrum brunneum</i>	Orthétrum brun	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Orthetrum coerulescens</i>	Orthétrum bleuissant	/	LC	LC	Oui	2022	/	P5
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes, Pennipatte bleuâtre	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Petite nymphe au corps de feu	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Somatochlora metallica</i>	Cordulie métallique	/	/	LC	/	2022	/	P5
<i>Sympetrum danae</i>	Sympétrum noir	/	LC	VU	Oui	2022	/	P1
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	/	LC	LC	/	2022	/	P5
Insectes - Lépidoptères								
<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour, Paon de jour, Oeil - de-Paon-du-Jour, Paon, Oeil-de-Paon	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Aglais urticae</i>	Petite Tortue, Vanesse de l'Ortie, Petit-Renard	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Agria tau</i>	Hachette	/	/	NE	/	2022	/	/
<i>Agriphila straminella</i>	Crambus des pelouses	/	/	NE	/	2022	/	/
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Apatura ilia</i>	Petit Mars changeant, Petit Mars, Miroitant	/	LC	LC	/	2022	/	P4

<i>Apatura iris</i>	Grand mars changeant, Grand Mars, Chatoyant	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Aphantopus hyperantus</i>	Tristan	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Aporia crataegi</i>	Gazé, Piéride de l'Aubépine, Piéride gazée, Piéride de l'Alisier, Piéride de l'Aubergine	/	LC	LC	Oui	2023	Protégée	P3
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique, Jaspé	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne, Nacré vert, Barre argentée, Empereur	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Aricia agestis</i>	Collier de corail, Argus brun	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Boloria euphrosyne</i>	Grand collier argenté, Nacré sagitté	/	LC	LC	Oui	2023	Protégée	P3
<i>Boloria selene</i>	Petit Collier argenté, Nacré fléché	/	LC	NT	Oui	2023	/	P3
<i>Brenthis daphne</i>	Nacré de la Ronce, Nacré lilacé, Nacré lilas, Daphné, Grande Violette	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Brenthis ino</i>	Nacré de la Sanguisorbe, Nacré des marais, Nacré de la Reine-des-prés, Ino, Nacré mauve, Grande Violette	/	LC	LC	Oui	2023	/	P3
<i>Brintesia circe</i>	Silène, Circé	/	LC	LC	/	2023	/	P4
<i>Callimorpha dominula</i>	Ecaille marbrée, Ecaille lustrée	/	/	NE	/	2022	/	/
<i>Callophrys rubi</i>	Thécia de la Ronce, Argus vert	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Campaea margaritaria</i>	Céladon	/	/	NE	/	2022	/	/
<i>Carcharodus alceae</i>	Hespérie de l'Alcée, Hespérie de la Passe-Rose, Grisette, Hespérie de la Guimauve, Hespérie de la Mauve	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Carterocephalus palaemon</i>	Hespérie du Brome, Échiquier, Palémon, Petit Pan	/	LC	LC	Oui	2023	/	P5
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des Nerpruns, Argus à bande noire, Argus bordé, Argiolus	/	LC	LC	/	2022	/	P5

<i>Coenonympha arcania</i>	Céphale, Arcanie	/	LC	LC	/	2023	/	P4
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun, Procris, Petit Papillon des foin, Pamphile	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Colias crocea</i>	Souci	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Colostygia pectinataria</i>	Cidarie verdâtre	/	/	NE	/	2022	/	/
<i>Cupido argiades</i>	Azuré du Trèfle, Petit Porte-Queue, Argus mini-queue, Myrmidon	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Cyaniris semiargus</i>	Azuré des Anthyllides, Demi-Argus, Argus violet	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Cyclophora linearia</i>	Ephyre triligée	/	/	NE	/	2022	/	/
<i>Deileptenia ribeata</i>	Boarmie du Sapin	/	/	NE	/	2022	/	/
<i>Diacrisia sannio</i>	Bordure ensanglantée, Roussette	/	/	NE	/	2022	/	/
<i>Epirrhoe tristata</i>	Mélanippe triste	/	/	NE	/	2020	/	/
<i>Erebia ligea</i>	Moiré blanc-fascié, Grand nègre hongrois, Nègre, Nègre hongrois	/	LC	LC	/	2023	/	P2
<i>Erebia medusa</i>	Moiré franconien, Franconien, Nègre à bandes fauves, Moyen Nègre à bandes fauves, Moiré brun, Méduse	/	LC	LC	Oui	2022	/	P3
<i>Erebia meolans</i>	Moiré des Fétuques	/	LC	LC	Oui	2023	/	P3
<i>Erynnis tages</i>	Point de Hongrie, Grisette	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Euclidia glyphica</i>	Doublure jaune	/	/	NE	/	2022	/	/
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise, Artémis, Damier printanier, Mélitée des marais, Mélitée de la Scabieuse, Damier des marais	CDH2	LC	LC	Oui	2023	Protégée	P2
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée	CDH2	/	NE	/	2022	/	/
<i>Fabriciana adippe</i>	Moyen Nacré, Grand Nacré	/	LC	LC	Oui	2022	/	P4
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron, Limon, Piéride du Nerprun	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Hamearis lucina</i>	Lucine, Fauve à taches blanches, Faune à taches blanches	/	LC	LC	Oui	2023	/	P3

<i>Harpella forficella</i>	/	/	/	NE	/	2020	/	/
<i>Hesperia comma</i>	Virgule, Comma	/	LC	LC	Oui	2022	/	P3
<i>Issoria lathonia</i>	Petit Nacré, Latonia, Lathone	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Jodis lactearia</i>	Hémithée éruginée	/	/	NE	/	2017	/	/
<i>Lasiocampa quercus</i>	Bombyx du Chêne, Minime à bandes jaunes	/	/	NE	/	2021	/	/
<i>Lasiommata maera</i>	Némusien, Ariane, Némutien, Satyre	/	LC	LC	/	2023	/	P4
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère, Satyre	/	LC	LC	/	2015	/	P5
<i>Leptidea sinapis</i>	Piérade du Lotier, Piérade de la Moutarde, Blanc-de-lait	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Limenitis populi</i>	Grand Sylvain, Nymphale du Peuplier	/	LC	NT	Oui	2023	/	P2
<i>Lycaena alciphron</i>	Cuivré mauvin, Cuivré flamboyant, Argus pourpre	/	LC	LC	Oui	2023	/	P2
<i>Lycaena helle</i>	Cuivré de la Bistorte, Cuivre violacé, Lycène hellé, Argus Violet, Argus myope violet	CDH4, CDH2	EN	NT	Oui	2023	Protégée	P1
<i>Lycaena hippothoe</i>	Cuivré écarlate	/	LC	LC	Oui	2022	/	P2
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun, Argus bronzé, Bronzé	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Lycaena tityrus</i>	Cuivré fuligineux, Argus myope, Polyommate Xanthé	/	LC	LC	/	2023	/	P4
<i>Macroglossum stellatarum</i>	Moro-Sphinx, Sphinx du Caille-Lait	/	/	/	/	2023	/	/
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil, Myrtille, Jurtine, Janire	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil, Échiquier, Échiquier commun, Arge galathée	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Melitaea athalia</i>	Mélitée du Mélampyre, Damier Athalie	/	LC	LC	/	2023	/	P4
<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du Plantain, Déesse à ceinturons, Damier du Plantain, Damier pointillé, Damier, Mélitée de la Piloselle	/	LC	LC	Oui	2023	/	P4

<i>Melitaea diamina</i>	Mélitée noirâtre, Damier noir, Argynne dictynne	/	LC	LC	Oui	2023	/	P3
<i>Melitaea parthenoides</i>	Mélitée de la Lancéole, Mélitée des Scabieuses, Damier Parthénie	/	LC	LC	Oui	2023	/	P3
<i>Melitaea phoebe</i>	Mélitée des Centaurées, Grand Damier	/	LC	LC	/	2023	/	/
<i>Muschampia floccifera</i>	Hespérie du Marrube, Hespérie de la Bétoine, Hespérie du Marrube, Hespérie de la Guimauve, Lisette, Hespérie de la Mauve, Spilothyre	/	NT	LC	Oui	2022	/	/
<i>Nemophora degeerella</i>	/	/	/	/	/	2022	/	/
<i>Nymphalis antiopa</i>	Morio, Manteau royal, Velours, Manteau-de-deuil	/	LC	LC	Oui	2023	/	P3
<i>Nymphalis polychloros</i>	Grande Tortue, Vanesse de l'Orme, Grand-Renard, Doré	/	LC	LC	/	2023	/	P4
<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine, Sylvain, Sylvine	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Pandemis cinnamomeana</i>	/	/	/	NE	/	2022	/	/
<i>Papilio machaon</i>	Machaon, Grand Porte-Queue	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis, Argus des Bois, Égérie	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Patania ruralis</i>	Pyrale du Houblon	/	/	NE	/	2017	/	/
<i>Phengaris arion</i>	Azuré du Serpolet, Azuré d'Arion, Argus à bandes brunes, Arion, Argus Arion	CDH4	EN	LC	Oui	2023	Protégée	P2
<i>Phengaris nausithous</i>	Azuré des paluds	CDH4, CDH2	/	/	Oui	2022	Protégée	P2
<i>Phigalia pilosaria</i>	Phalène velue, Phigalie velue	/	/	NE	/	2022	/	/
<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du Chou, Grande Piérade du Chou, Papillon du Chou	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Pieris napi</i>	Piérade du Navet, Papillon blanc veiné de vert	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la Rave, Petit Blanc du Chou, Petite Piérade du Chou	/	LC	LC	/	2022	/	P5

<i>Polygonia c-album</i>	Gamma, Robert-le-diable, C-blanc, Dentelle, Vanesse Gamma, Papillon-C	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane, Argus bleu, Azuré d'Icare, Icare, Lycène Icare, Argus Icare	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Pseudophilotes baton</i>	Azuré du Thym, Azuré de la Sariette, Argus du Thym, Argus pointillé	/	LC	LC	Oui	2022	/	P1
<i>Pyrgus malvae</i>	Hespérie de l'Ormière, Hespérie de la Mauve, Hespérie du Chardon, Tacheté, Plain-Chant, Hespérie Plain-Chant	/	/	/	/	2023	/	/
<i>Saturnia pavonia</i>	Petit Paon de Nuit	/	/	NE	/	2023	/	/
<i>Scotopteryx chenopodiata</i>	Phalène de l'Anserine, Chénopodie	/	/	NE	/	2020	/	/
<i>Speyeria aglaja</i>	Grand Nacré, Aglaé, Moyen-Nacré	/	LC	LC	/	2022	/	P4
<i>Thymelicus lineola</i>	Hespérie du Dactyle, Hespérie européenne (au Canada), Ligné, Hespérie orangée	/	LC	LC	/	2022	/	P5
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houque, Thaumas, Bande noire	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Timandra comae</i>	Timandre aimée	/	/	NE	/	2017	/	/
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain, Amiral, Vanesse Vulcain, Chiffre, Atalante	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Vanessa cardui</i>	Vanesse des Chardons, Belle-Dame, Vanesse de L'Artichaut, Vanesse du Chardon, Nymphé des Chardons	/	LC	LC	/	2023	/	P5
<i>Xanthorhoe fluctuata</i>	Incertaine, Phalène ondée	/	/	NE	/	2017	/	/
<i>Zygaena trifolii</i>	Zygène des prés, Zygène des Cornettes	/	/	NE	Oui	2022	/	P4
Poissons								
<i>Cottus gobio</i>	Chabot commun	CDH2	DD	LC	Oui	2023	/	/

<i>Cyprinus carpio</i>	Carpe commune, Carpat, Carpeau, Escarpo, Kerpaille	/	VU	NE	/	2019	/	/
<i>Salmo trutta</i>	Truite fario	CDH2	LC	LC	Oui	2023	Protégée	/
Ecrevisse								
<i>Austropotamobius pallipes</i>	Ecrevisse à pattes blanches	CDH2, CDH5	/	VU	Oui	2022	Protégée	/
<i>Pacifastacus leniusculus</i>	Ecrevisse de Californie	/	/	/	/	2023	/	/
Mollusques								
<i>Acanthinula aculeata</i>	Escargotin hérisson	/	LC	LC	/	1997	/	/
<i>Aegopinella pura</i>	Petite luisantine	/	LC	LC	/	1997	/	/
<i>Ampullaceana balthica</i>	Limnée commune	/	LC	LC	/	1999	/	/
<i>Ancylus fluviatilis</i>	Patelline des fleuves	/	LC	LC	/	2022	/	/
<i>Arianta arbustorum</i>	Hélice des bois	/	LC	LC	/	2022	/	/
<i>Bythinella bicarinata</i>	Bythinelle de la Couse	/	LC	LC	/	2022	Protégée	/
<i>Cepaea hortensis</i>	Escargot des jardins	/	LC	LC	/	1997	/	/
<i>Columella edentula</i>	Columelle édentée	/	LC	LC	/	1997	/	/
<i>Discus rotundatus</i>	Bouton commun	/	LC	LC	/	1997	/	/
<i>Euglesa casertana</i>	Pisidie robuste	/	LC	LC	/	2022	/	/
<i>Euglesa nitida</i>	Pisidie ubiquie	/	LC	LC	/	2022	/	/
<i>Euglesa obtusalis</i>	Pisidie de Lamarck	/	/	LC	/	2022	/	/
<i>Euglesa personata</i>	Pisidie des sources	/	LC	LC	/	2022	/	/
<i>Euglesa sp.</i>	Pisidie sp.	/	/	/	/	2022	/	/
<i>Euglesa sp.</i>	Pisidie sp.	/	/	/	/	2022	/	/
<i>Euglesa subtruncata</i>	Pisidie chiendent	/	LC	LC	/	2022	/	/
<i>Oxychilus alliarius</i>	Luisant aillé	/	LC	LC	/	1997	/	/
<i>Phenacolimax major</i>	Semilimace des plaines	/	NT	LC	/	1997	/	/
<i>Sphaerium corneum</i>	Cyclade commune	/	LC	LC	/	2022	/	/
<i>Sphaerium lacustre</i>	Cyclade de vase	/	LC	LC	/	2022	/	/
<i>Trochulus hispidus</i>	Veloutée commune	/	LC	LC	/	1997	/	/
<i>Vitrea crystallina</i>	Cristalline commune	/	LC	LC	/	1997	/	/

Amphibiens								
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	CDH2, CDH4	LC	VU	Oui	2021	Protégée	P4
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	/	LC	LC	Oui	2023	Protégée	P5
<i>Epidalea calamita</i>	Crapaud calamite	CDH4	/	LC	Oui	2019	Protégée	P4
<i>Ichthyosaura alpestris</i>	Triton alpestre	/	LC	LC	Oui	2023	Protégée	P5
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	/	LC	LC	Oui	2023	Protégée	P5
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte	CDH5	/	NT	Oui	2023	Protégée	P6
<i>Pelophylax sp.</i>	Pélophylax sp.	/	/	/	/	2023	/	/
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	CDH5	LC	LC	Oui	2023	Protégée/règlementée	P5
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	/	LC	LC	Oui	2023	Protégée	P5
<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	CDH2, CDH4	LC	NT	Oui	2023	Protégée	P4

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 12 FEVRIER 2024

Date convocation :
06/02/2024

Nombre de membres
dont le conseil
communautaire doit être
composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers
qui assistent à la
séance : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes 15 Rue Grande Rue, à Ramonchamp, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Etienne COLIN, absent, excusé, donne pouvoir à Bernard VASSILIEFF
Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Anita LUTTRINGER

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

INTERCOMMUNALITE 5.7.7

✓ **DEL.02/ 2024 - PETR - Projet Alimentaire Territoriale (PAT)**

Vu la Loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 dite loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, et notamment l'article 39 portant sur les projets alimentaires territoriaux,

Vu les attendus d'un « projet alimentaire territorial », élaboré à l'initiative des acteurs sur le terrain, consistant à relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines et la restauration hors domicile, et au-delà, explorer les champs croisés avec la santé publique ou encore la précarité alimentaire,

Considérant les enseignements nés de la réalisation préliminaire d'un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire intercommunal des Hautes Vosges,

Considérant l'intérêt, dans une démarche d'émergence d'un projet alimentaire territorial, d'élargir ce diagnostic à l'ensemble des territoires formant le périmètre des 32 communes du Pays de Remiremont et de ses vallées,

Vu l'appel à projets « vers la Stratégie nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat » du Programme national pour l'alimentation, ouvert du 20 novembre 2023 au 15 janvier 2024,

Vu la délibération du PETR en date du 21 septembre 2023 par laquelle son assemblée a décidé de déposer une candidature en réponse à cet appel à projets, au titre du volet 1 dédié à l'accompagnement de l'émergence d'un projet alimentaire territorial,

Considérant que la réussite de cette initiative repose sur la capacité de mobilisation de l'ensemble des collectivités et acteurs alimentaires au sens large, notamment à travers la mise en place d'une gouvernance alimentaire territoriale partagée,

Vu les termes du courrier du PETR du 27 novembre dernier, invitant le conseil communautaire à se prononcer quant à l'opportunité de s'engager aux côtés du PETR dans cette démarche,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et à **l'unanimité** ;

APPROUVE la démarche du PETR porteur administratif et financier, dans l'élaboration d'un « Projet Alimentaire Territorial » à l'échelle du Pays,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2024.02.29 23:01:19 +0100
Ref:6070801-9078210-1-D
Signature numérique
le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 12 FEVRIER 2024

Date convocation :
06/02/2024

Nombre de membres
dont le conseil
communautaire doit être
composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers
qui assistent à la
séance : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes 15 Rue Grande Rue, à Ramonchamp, en séance publique sous la présidence de M Dominique.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Etienne COLIN, absent, excusé, donne pouvoir à Bernard VASSILIEFF
Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Anita LUTTRINGER

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

INTERCOMMUNALITE 5.7.7

✓ **DEL.03/ 2024 - Répartition zonage scolaire - motion**

Considérant que la Commune de la Bresse tire le constat suivant, depuis 2015, les stations du Massif Vosgien sont pénalisées par l'évolution du calendrier scolaire. En effet, une sur fréquentation pendant 15 jours de février et une fréquentation beaucoup plus faible sur les autres semaines de ces vacances, est à craindre sur une répartition en deux zones.

La présente motion exprime la solidarité avec la décision municipale de la Commune de la Bresse exprimant la volonté de garantir la pérennisation des activités sportives et touristiques, par l'examen d'un zonage modifié autour de 3 zones et non d'un zonage scolaire à 2 zones.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et **à l'unanimité** ;

EXPRIME la solidarité avec la décision municipale de la Commune de la Bresse arrêtant la volonté que l'examen d'un zonage scolaire à 2 zones ne soit pas étudié favorablement. De maintenir le système actuel à trois zones et de demander que le Grand Est permute de zonage avec la Bourgogne Franche Comté, de la zone B à la zone A.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2024.02.29 22:58:45 +0100
Ref:6070809-9078218-1-D
Signature numérique
le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 12 FEVRIER 2024

Date convocation :
06/02/2024

Nombre de membres
dont le conseil
communautaire doit être
composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers
qui assistent à la
séance : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes 15 Rue Grande Rue, à Ramonchamp, en séance publique sous la présidence de Madame la Vice-Présidente Isabelle CANONACO.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Etienne COLIN, absent, excusé, donne pouvoir à Bernard VASSILIEFF

Monsieur Dominique PEDUZZI, excusé donne procuration à Madame Isabelle CANONACO

Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Anita LUTTRINGER

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FONCTION PUBLIQUE (4.1.8)

✓ **DEL.04/ 2024 - Tableau des effectifs - modifications**

Dans le cadre de la gestion des ressources humaines, une modification du tableau des emplois et effectifs est nécessaire.

Il est proposé d'augmenter la quotité horaire d'un poste de la filière technique de 17 heures 30 à 30 heures hebdomadaire. Ceci afin de tenir compte des impératifs de services.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :

Filières	Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois créés	Nombre d'emplois Pourvus	En cas de temps non complet : durée hebdomadaire du travail
Administrative	Attaché territorial	Attaché territorial	1	1	Un poste à 15h
	Rédacteur	Rédacteur territorial	1	1	
	Adjoint administratifs	Adjoint administratifs Principal 1 ^{ère} classe	3	1	
		Adjoint administratifs Principal 2 ^{ème} classe	1	0	
		Adjoint administratifs	7	4	
Technique	Ingénieur	Ingénieur	2	0	Un poste à 30h
	Technicien	Technicien	3	2	
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1	1	
		Agent de maîtrise	1	1	
	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	10	6	Un poste à 30h, Un poste à 25 h
		Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	6	4	
		Adjoint technique	11	10	Un poste de 17h30 à 30h00

Sanitaire et Social	Educateur	Educateur de jeunes enfants De classe exceptionnel	1	0	
		Educateur de jeunes enfants	2	2	
Sportive	Educateur territorial des APS	Educateur	4	4	
		Educateur principal des APS de 1 ^{ère} classe	2	1	
	Opérateur	Opérateur qualifié	1	1	
Police	Agents de police municipale	Brigadier-chef principal	2	2	
		Brigadier	1	0	

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

La Vice-Présidente,

Isabelle CANONACO



Isabelle CANONACO

Isabelle CANONACO
2024.02.29 22:34:14 +0100
Ref:6070810-9078220-1-D
Signature numérique
Pour le président et par délégation,
la 1er Vice-Présidente

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'ÉPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 12 FEVRIER 2024

Date convocation :
06/02/2024

Nombre de membres
dont le conseil
communautaire doit être
composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers
qui assistent à la
séance : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes 15 Rue Grande Rue, à Ramonchamp, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AïD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Etienne COLIN, absent, excusé, donne pouvoir à Bernard VASSILIEFF
Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Anita LUTTRINGER

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES (7.10)

✓ **DEL. 05 / 2024. - tarification piscines - nouvelles offres**

Vu les tarifs du complexe aquatique espace bien-être du THILLOT et de Saint-Maurice-sur-Moselle appliqués depuis le 01 juillet 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de proposer des précisions et des nouveautés sur l'offre tarifaire du complexe aquatique piscines et espace bien-être du Thillot et la piscine de Saint-Maurice-sur-Moselle ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

DECIDE d'adapter les tarifs dans l'espace aquatique piscines et espace bien-être, tel qu'annexé à la présente délibération ;

PRECISE que cette tarification prendra effet à compter du 24 février 2024 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2024.02.29 23:01:21 +0100
Ref:6070811-9078221-1-D
Signature numérique
le Président

Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12/02/2024

ANNEXE à la délibération n°5 :

Complexe piscine et espace bien-être de Le Thillot et Piscine de Saint-Maurice-sur-Moselle

Espace piscine - Le Thillot	Tarifs	
		Adhérents CNAS ou titulaires de carte Famille nombreuse SNCF
ADULTES		
Entrée unitaire: + 18 ans	5,50 €	4,90 €
Carte 10 entrées + 1 gratuite: + 18 ans	55,00 €	49,00 €
TARIF REDUIT*		
Entrée unitaire	3,50 €	3,10 €
Carte 10 entrées + 1 gratuite	35,00 €	31,00 €
* Le tarif réduit est accordé pour les adolescents (-18 ans), les étudiants, les apprentis et les porteurs de la carte ZAP sur présentation de la carte justificative correspondante		
GRATUITE de 0 à 3 ans inclus	Gratuit	Gratuit
CARTE CADEAU Possible		
Entrée pour ouverture unique grand bassin	3,50 €	
ABONNEMENT		
Abonnement trimestriel	68,00 €	
Abonnement semestriel	130,00 €	
Abonnement annuel	250,00 €	
GROUPE DE 12 PERSONNES ET PLUS		
(COLONIE DE VACANCES ET AUTRES, sur réservation, prix par personne et par encadrants)		
+18ans	3,50 €	
-18ans	3,00 €	
APPRENTISSAGE NATATION		
Adulte ou enfant = 10 séances	110,00 €	
possibilité d'acheter en deux fois soit 5 séances	55,00 €	
PERFECTIONNEMENT		
Perfectionnement enfant périodicité annuelle scolaire (hors vacances)	135,00 €	
Perfectionnement enfant périodicité trimestrielle (hors vacances) septembre octobre novembre // decembre janvier fevrier mars // avril mai juin	46,00 €	
Perfectionnement adulte périodicité annuelle scolaire (hors vacances)	225,00 €	
Perfectionnement adulte périodicité trimestrielle (hors vacances) septembre octobre novembre // decembre janvier fevrier mars // avril mai juin	76,00 €	
ASSOCIATION SPORT-PISCINE DU TERRITOIRE		
Créneau réservé (paiement du maître nageur par le club)		
FORMATION BAF BNSA	3,00 €	
POMPIERS GRATUITE	Gratuit	Gratuit
GENDARMES GRATUITE	Gratuit	Gratuit
SCOLAIRES, CENTRE AERE sur créneaux réservés		
Ecole primaire, collège, centre aéré (Hors encadrants)	2,30 €	
AQUAGYM, AQUATRaining, DISCIPLINES ASSOCIEES et " ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE"		
1 séance	6,50 €	5,80 €
Abonnement 10 séances +1 gratuite	65,00 €	58,00 €
AQUABIKE		
1 séance	8,00 €	7,20 €
Abonnement 10 séances +1 gratuite	80,00 €	72,00 €
PRESCRI'MOUV		
1 séance	12,50 €	
VENTES PRODUITS		
Carte d'entrée RFID	2,00 €	
Montre d'entrée RFID	5,00 €	
Location emplacement extérieur entrée piscine (sans elec) à la demi journée	30,00 €	
Location emplacement espace vert piscine (sans elec) à la demi journée	30,00 €	
Perte ou casse de clé des cassiers :		
Casse : remplacement clé		
Perte : remplacement du système de serrure + clé		
LOCATION D'UNE LIGNE D'EAU		
Tarif à l'heure, sur réservation	18,00 €	
Supplément surveillance d'1 MNS de la CCBHV : Tarif à l'heure	25,00 €	
PRIVATISATION		
Comité d'entreprise (à l'heure, sans dépassement capacité FMI)	400,00 €	
Caution fixée à	1 600,00 €	
PROMOTION		
Anniversaire (gratuit pour l'enfant fêtant son anniversaire)sur réservation	3,50 €	
Les cartes d'abonnements, cartes de 10 entrées, cartes à tarifs réduits et cartes nécessitant un justificatif sont nominatives et strictement personnelles. Toute tentative de fraude entrainera l'annulation des droits d'entrée sans remboursement. La durée de validité est d'un an.		

nouveauté

nouveauté

nouveauté

Tarifs	
ESPACE BIEN ETRE (parcours de 2 heures)	Adhérents CNAS ou titulaires de carte Famille nombreuse SNCF
ENTREE UNITAIRE	
Entrée adulte + 18 ans	12,50 €
Entrée d'un parent accompagné d'un ou plusieurs adolescent(s) (+12ans)	11,00 €
Entrée adulte piscine et espace bien etre	15,00 €
Enfant + 12 ans piscine et espace bien etre	13,50 €
ABONNEMENT	
Entrée adulte espace bien etre : 10 +1 gratuites	125,00 €
Entrées enfant espace bien etre : 10 +1 gratuites	110,00 €
Entrée adulte espace bien etre + piscine 10 + 1 gratuites	150,00 €
Entrée enfant espace bien etre + piscine 10 + 1 gratuites	135,00 €
CARTE CADEAU possible	
PRIVATISATION	
Comité d'entreprise 25 personnes maximum pour deux heures	400,00 €
Cautiion fixée à	1 600,00 €
VENTES PRODUITS	
Habillement obligatoire(voir règlement utilisateur)	- €
Les cartes d'abonnements, cartes de 10 entrées, cartes à tarifs réduits et cartes nécessitant un justificatif sont nominatives et strictement personnelles. Toute tentative de fraude entrainera l'annulation des droits d'entrée sans remboursement. La durée de validité est d'un an.	

Tarifs	
Piscine de Saint-Maurice-sur-Moselle	Adhérents CNAS ou titulaires de carte Famille nombreuse SNCF
ADULTES	
Entrée unitaire: + 18 ans	3,30 €
Carte 5 entrées : + 18 ans	11,30 €
TARIF REDUIT*	
Entrée unitaire	2,40 €
Carte 5 entrées : - 18 ans	7,20 €
* Le tarif réduit est accordé pour les adolescents (-18 ans), les étudiants, les apprentis et les porteurs de la carte ZAP sur présentation de la carte justificative correspondante	
GRATUITE de 0 à 3 ans inclus	Gratuit
SCOLAIRES, CENTRE AERE sur créneaux réservés	
Ecole primaire, collège, centre aéré (Hors encadrants)	1,60 €

nouveauté

Tarifs	
Boissons et Confiseries	
BOISSONS	
Eau	1,00 €
Boissons en pochettes souples	1,00 €
Soda	1,50 €
CONFISERIES	
Chips	2,00 €
Barres chocolatées	2,00 €
GLACES	
Batonnets vanille	1,50 €
Cornets, barres galcées, glaces fruitées	2,00 €

Tarifs	
Redevance pour dispense de leçons particulières	Activités réservée aux MNS employés par la CCBHV
Redevance en pourcentage du chiffre d'affaire hors taxe	10%

nouveauté

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 12 FEVRIER 2024

Date convocation :
06/02/2024

Nombre de membres
dont le conseil
communautaire doit être
composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers
qui assistent à la
séance : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes 15 Rue Grande Rue, à Ramonchamp, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Etienne COLIN, absent, excusé, donne pouvoir à Bernard VASSILIEFF
Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Anita LUTTRINGER

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES (7.10)

- ✓ **DEL.06/2024 - Programme d'Investissements budget déchets 2024 - complément financement FMA**

Vu le sinistre sur un fonds mouvant alternatif, le rendant définitivement hors d'usage. Il est nécessaire de procéder à son remplacement, pour assurer la pérennité, en régie, du service de collecte.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à **l'unanimité** ;

MODIFIE le programme d'investissement 2024 du budget annexe déchets pour y inclure l'acquisition d'une benne semi-remorque à fonds mouvant alternatif pour un montant de 60 000 € TTC ;

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2024.02.29 23:01:26 +0100
Ref:6070813-9078223-1-D
Signature numérique
le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 12 FEVRIER 2024

Date convocation :
06/02/2024

Nombre de membres
dont le conseil
communautaire doit être
composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers
qui assistent à la
séance : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes 15 Rue Grande Rue, à Ramonchamp, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Etienne COLIN, absent, excusé, donne pouvoir à Bernard VASSILIEFF
Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Anita LUTTRINGER

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES (7.10)

- ✓ **DEL. 07 / 2024 - marché de fourniture d'énergie groupement de commande pour l'électricité avec le Grand Nancy 2024 -2026**

Depuis le 1er juillet 2004, les marchés de l'électricité et du gaz naturel sont ouverts à la concurrence. Cette ouverture, d'abord concentrée sur les consommateurs professionnels, s'est élargie au 1er juillet 2007 à l'ensemble des consommateurs.

La Loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 a modifié l'article L.337-7 et abrogé l'article L.445-4 du Code de l'Energie, en instaurant la fin progressive des tarifs réglementés de vente d'électricité (pour les consommateurs qui emploient plus de 10 personnes ou dont les recettes excèdent 2 millions d'euros) et de gaz naturel.

En conséquence, il y a lieu de sélectionner et signer uniquement les contrats de fourniture d'électricité en offres de marché.

En ce qui concerne les personnes publiques, elles doivent recourir, pour leurs besoins propres, aux procédures prévues par le Code de la Commande Publique afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappellent les articles L.331-4 et L.441-5 du Code de l'énergie.

Une proposition de groupement

Devant la nécessité de créer des appels d'offres et l'opportunité d'une mutualisation avec les autres obligés, le Grand Nancy a organisé depuis 2015 des achats groupés ouverts à toutes les collectivités et intercommunalités des quatre départements lorrains.

Ces marchés groupés permettent ainsi :

- D'assurer un volume intéressant pour les fournisseurs qui concentrent leurs réponses sur ce type de marché,
- D'assurer une réponse pour les petits consommateurs qui, au regard de leur volume d'achat, ne peuvent faire jouer une grosse concurrence,
- D'accompagner les consommateurs dans les démarches administratives, juridiques et techniques,
- De proposer des offres d'énergies renouvelables pour les membres qui le souhaitent.

Ces mutualisations comptent actuellement plus de 260 membres pour l'électricité et plus de 160 membres pour le gaz naturel.

03/2024, Rendu exécutoire le 03/03/2024
Nancy propose de coordonner un groupement de commandes unique, sans durée déterminée, dans lequel seront organisés les différents appels d'offres (électricité et gaz naturel).

Chaque membre de ce nouveau groupement peut ainsi choisir d'adhérer ou non à chaque marché groupé qui lui est proposé.

La force du groupement réside dans la concentration en appels d'offres d'importants volumes d'énergie à acheter. Il est désormais impossible de se prononcer sur les gains sur les factures car il n'y a plus de tarif réglementé pour ces sites, néanmoins le volume permet d'assurer un gain assez conséquent par rapport à un appel d'offres plus restreint, tout en déléguant la gestion administrative des contrats.

Le Grand Nancy se positionne comme coordonnateur de ce groupement et assure donc pour l'ensemble des membres les prestations d'ingénierie, de veille et de suivi.

Une indemnisation des frais pour le coordonnateur

Dans le cadre du groupement de commandes, l'ingénierie et les moyens mis en place par le Grand Nancy sont indemnisés à hauteur de :

- 0,4 € par MWh pour les partenaires situés sur le territoire du Grand Nancy,
- 0,5 € par MWh pour les partenaires situés en dehors de l'agglomération,

Soit une indemnité de moins de 1 % du marché actuel pour le gaz et moins de 0,4 % pour l'électricité.

Les indemnisations inférieures à 250 € sont reportées en cumul sur l'année suivante.

Vu les directives européennes 2009/72/CE et 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et du gaz naturel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 331-1 et L. 331-4,

Vu la délibération de la Métropole du Grand Nancy en date du 8 mars 2019,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant qu'eu égard à son expérience, la Métropole du Grand Nancy entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à **l'unanimité** ;

APPROUVE l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie, coordonné par la Métropole du Grand Nancy, selon :

Article 1er : - Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie, coordonné par la Métropole du Grand Nancy en application de sa délibération du 8 mars 2019.

Article 2 : - La participation financière de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

Article 3 : - Autorise Monsieur le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer les formulaires de participation des marchés proposés ;

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2024.02.29 23:01:16 +0100
Ref:6070814-9078224-1-D
Signature numérique
le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 12 FEVRIER 2024

Date convocation :
06/02/2024

Nombre de membres
dont le conseil
communautaire doit être
composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers
qui assistent à la
séance : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes 15 Rue Grande Rue, à Ramonchamp, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Etienne COLIN, absent, excusé, donne pouvoir à Bernard VASSILIEFF

Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Anita LUTTRINGER

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES (7.10)

✓ **DEL.08/2024 - versement subvention d'exploitation et d'investissement à l'OTCBHV**

Dans le cadre de l'exécution budgétaire, sans préjuger du vote des budgets de la Communauté de Communes, pour assurer le fonctionnement de l'Office de Tourisme des Ballons des Hautes Vosges (OTCBHV).

L'OTCBHV bénéficie outre, le reversement de la taxe de séjour, d'une subvention de fonctionnement et / ou d'une subvention d'investissement, versée par le budget principal de la Communauté de Communes.

Chaque année, l'OTCBHV reçoit le soutien financier de la Communauté de Communes, permettant à celui d'assurer ces missions de promotion du territoire. Au cours du premier semestre les sommes engagées avant le vote définitif du budget de la CCBHV ne peuvent dépasser dans la section de fonctionnement et / ou d'investissement la moitié du montant versé à l'OTBCHV à N -1.

Aussi, afin d'organiser les versements de ces subventions tout au long de l'année et des exercices à venir, il est proposé :

- D'autoriser le versement dès janvier de l'exercice en cours le versement d'une subvention d'exploitation et / ou d'une subvention d'investissement en faveur de l'OTCBHV.
- L'OTCBHV sollicitera expressément la CCBHV sur son besoin de financement.
- La CCBHV procédera, après vérification des éléments réglementaires, au paiement d'une subvention proratisée en 6/12^{ième} de la valeur de référence ci-dessus énoncé.
- Le versement de la subvention sera assuré en priorité par l'utilisation du solde de la taxe de séjour perçue par la CC BHV en année N-1, mais non versée en fin d'exercice N -1, jusqu'à épuisement du solde du capitale collecté. Ensuite de l'article ad hoc dans le budget général sera utilisé par anticipation du vote du budget l'année N.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à **l'unanimité** ;

APPROUVE le versement dès le début d'un nouvel exercice comptable de la CCBHV:

- D'autoriser le versement d'une subvention d'exploitation et d'une subvention d'investissement en faveur de l'OTCBHV pour assurer la continuité de service.
- L'OTCBHV devra solliciter expressément la CCBHV par tout moyen sur son besoin financier.
- La CCBHV procédera, après vérification des éléments réglementaires, au paiement d'une subvention proratisée en 6/12^{ième} de la valeur de référence ci-dessus énoncé.
- Le versement de la subvention sera assuré en priorité par l'utilisation du solde de la taxe de séjour perçue par la CC BHV en année N-1, mais non versée en fin d'exercice N -1, jusqu'à épuisement du solde du capitale collecté. Ensuite de l'article ad hoc dans le budget général sera utilisé par anticipation du vote du budget l'année N.

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2024.03.18 09:15:06 +0100
Ref:6123390-9156173-1-D
Signature numérique
le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 12 FEVRIER 2024

Date convocation :
06/02/2024

Nombre de membres
dont le conseil
communautaire doit être
composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers
qui assistent à la
séance : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes 15 Rue Grande Rue, à Ramonchamp, en séance publique sous la présidence de M Dominique PEDUZZI.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AÏD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Etienne COLIN, absent, excusé, donne pouvoir à Bernard VASSILIEFF
Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Anita LUTTRINGER

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCES LOCALES (1.2.2)

✓ **DEL.09/2024 - Marché camion grue bennes compactrices - avenant**

La Communauté de Communes a acquis en 2021 un camion-grue et bennes compactrices.

Depuis cette date un différend entre l'équipementier et la Communauté de Communes avait mis en attente le paiement du solde du lot de l'équipementier sur ce camion. La somme de 54 648 € TTC était retenue.

Après avoir obtenu satisfaction, il est proposé un avenant au marché. Ceci est rendu nécessaire afin de valider la moins-value, entre la grue fournie et l'installation d'une nouvelle grue plus adaptée. La somme à régler à l'équipementier sera diminuée de 54 648 € TTC à 39 912.47 € TTC.

Il est proposé d'approuver cet avenant.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à **l'unanimité** ;

APPROUVE la réalisation d'un avenant pour cette moins-value, concernant le changement de grue auxiliaire, ci-joint à la présente délibération. D'un montant restant dû de 54 648 € TTC à 39 912.47 €

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Dominique PEDUZZI

Dominique PEDUZZI
2024.02.29 23:01:23 +0100
Ref:6070815-9078225-1-D
Signature numérique
le Président

Siège social : Mairie de Le Thillot
1, place du Maréchal de Lattre de Tassigny
88160 LE THILLOT

DEPARTEMENT
DES VOSGES

ARRONDISSEMENT
D'EPINAL

CANTON
LE THILLOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES

SÉANCE DU 12 FEVRIER 2024

Date convocation :
06/02/2024

Nombre de membres
dont le conseil
communautaire doit être
composé : 29

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de conseillers
qui assistent à la
séance : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes 15 Rue Grande Rue, à Ramonchamp, en séance publique sous la présidence de Md Isabelle CANONACO.

Étaient présents : MM et Mmes Bachir AïD, Virginie BERARD, Isabelle CANONACO, Jean-Marie CHIVOT, André DEMANGE, Jean-Louis DEMANGE, Marie-Claude DUBOIS, Mathieu FERBACH, Sylvie HERVE, Rodrigue HUMBERTCLAUDE, Brigitte JEANPIERRE, Julien LAROYENNE, Marcel LAURENCY, Anita LUTTRINGER, Christian LOUIS, Pascale MARIN, Gérard MOLARD, Nathalie MONTEMONT, Dominique PEDUZZI, Thierry RIGOLLET, Danielle SCHMERBER, Pascale SPINNHIRNY, Carine THAUVIN, Jean-Marc TISSERANT, Stéphane TRAMZAL, Bernard VASSILIEFF, Gisèle VIGNERON.

Étaient absents ou excusés :

Etienne COLIN, absent, excusé, donne pouvoir à Bernard VASSILIEFF
Sébastien HEITZLER, absent

Secrétaire de séance : Anita LUTTRINGER

Secrétaire adjoint : Charles-Henri LAMBOLEZ

FINANCE LOCALES (3.2.1)

- ✓ **DEL.10/2024 - Vente du site industriel 22 rue d'Alsace**
Ferdrupt - précisions sur la parcelle AC 111

La Communauté de Communes par délibération numéro 13 en date du 19 juin 2023 a approuvé la vente du site industriel 22 rue d'Alsace sur la Commune de FERDRUPT. Dans le cadre de cette vente, il apparaît qu'une parcelle citée dans la délibération a changé de numérotation, en effet la parcelle AC 111 est devenu les parcelles AC 171 et AC 172. La parcelle AC 172 reste la propriété de la Communauté de Communes objet de la vente. Il est demandé de modifier ce point de la délibération initiale, les autres termes restent inchangés.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et à **28 votes pour et une abstention de Monsieur Dominique PEDUZZI ;**

PRECISE que dans le cadre de la délibération numéro 13 en date du 19 juin 2023, la parcelle AC 111 d'une contenance de 8 659 m² a été divisé en parcelle AC 171 et AC 172. A ce jour seule la parcelle AC 172 reste la propriété de la Communauté de Communes d'une contenance de 8 349 m², objet de la vente du site.

DIT que les autres termes de la délibération du 19 juin 2023 restent inchangés.

AUTORISE, Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

La Vice-Présidente,

Isabelle CONONACO



Isabelle CANONACO

Isabelle CANONACO
2024.02.29 22:34:09 +0100
Ref:6070817-9078228-1-D
Signature numérique
Pour le président et par délégation,
la 1er Vice-Présidente